

Le cerf élaphe (*Cervus elaphus*)

Gestion cynégétique dans le département de Lot-et-Garonne

TABLEAU DE BORD DE MONITORING PATRIMONIAL

SAISON CYNÉGÉTIQUE 2023-2024



1. CONTEXTE ET MÉTHODE.....	3
1.1 CONTEXTE BIO-GÉOGRAPHIQUE ET CYNÉGÉTIQUE.....	3
1.1.1 Le département de Lot-et-Garonne.....	3
1.1.2 Grand gibier et gestion cynégétique en Lot-et-Garonne	3
1.1.3 Distribution et statut de conservation du cerf élaphe (<i>Cervus elaphus</i>).....	3
1.1.4 Équilibre agro-sylvo-cynégétique.....	4
1.1.5 Classement des sous-unités de gestion et objectifs de gestion	5
1.2 OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION	6
1.2.1 Monitoring faune sauvage et décision publique.....	6
1.2.2 Élaboration de l'outil de monitoring	7
1.2.3 Données mobilisées.....	7
1.3 MÉTHODOLOGIE	8
1.3.1 Indicateurs simples.....	8
1.3.2 Indicateurs composites et classements	10
2. RÉSULTATS ET ANALYSES.....	12
2.1 IMPACT SUR LES ACTIVITÉS HUMAINES	12
2.1.1 Analyse des indicateurs simples	12
2.1.2 Indicateur composite : "Impact du cerf élaphe sur les activités humaines"	13
2.2 ABONDANCE DES POPULATIONS DE CERF ELAPHE	14
2.2.1 Éléments tirés de l'observation de la chasse.....	14
2.2.2 Comptages nocturnes	17
2.2.3 Plans de chasse	19
2.2.4 Indicateur composite : "Abondance du cerf élaphe"	21
2.3 CHASSE ET EFFICACITÉ DE LA CHASSE DANS LA GESTION CYNÉGÉTIQUE DU CERF ELAPHE.....	23
2.3.1 Effort de chasse.....	23
2.3.2 Sélectivité de la chasse (Age et sexe-ratio des prélèvements).....	26
2.3.3 Taux de réalisation des plans de chasse	27
2.3.4 Indicateur composite : "Chasse et efficacité de la chasse"	28
2.4 ÉVOLUTION DU SYSTÈME	30
3. CLASSEMENT ADMINISTRATIF.....	30

Ce tableau de bord présente les éléments disponibles et les plus pertinents en termes : de suivi et d'analyse de l'abondance et de la dynamique de population du gibier considéré ; d'impact sur les activités agricoles et sylvicoles ou, plus largement, sur les activités humaines ; de résultat et d'efficacité de la chasse. Il comprend l'analyse de ces données sous forme d'un faisceau d'indicateurs étalonnés puis agrégés pour aboutir à un classement de chaque sous-unité de gestion cynégétique. Outil d'aide à la décision publique, il intervient dans le cadre de la définition des objectifs et des moyens de gestion puis de l'évaluation de leur réalisation et de leur efficacité.

1. CONTEXTE ET MÉTHODE

1.1 CONTEXTE BIO-GÉOGRAPHIQUE ET CYNÉGÉTIQUE

1.1.1 Le département de Lot-et-Garonne

Département du Sud-Ouest de la France, le Lot-et-Garonne connaît des paysages variés, offrant une diversité d'habitats intéressante pour la faune sauvage. Ils sont façonnés par la polyculture céréalière et l'arboriculture, principalement le pruneau d'Agen et la noisette, sachant que la plupart des productions fruitières et maraichères françaises s'y côtoient. Un élevage diversifié, où les bovins sont encore bien représentés, compte aussi nombre de volailles, dont les oies et canards pour le foie-gras. Le taux de boisement de ces coteaux et vallées varie de 10 à 15 % en moyenne. La présence de très nombreux lacs collinaires destinés à l'irrigation agricole est à noter. Deux massifs boisés occupent un tiers des 5360 km² que compte le département, le massif forestier landais au sud-ouest du département et, au nord-est, le prolongement de la forêt du Périgord noir et du Quercy. Toutes les entités de milieu qui caractérisent le département sont propices, sur le strict plan de la satisfaction des exigences écologiques des espèces concernées, à la présence et au développement de populations abondantes de grand gibier.

1.1.2 Grand gibier et gestion cynégétique en Lot-et-Garonne

La Fédération départementale des chasseurs (FDC) a instauré une politique de gestion cynégétique visant à maintenir les effectifs de grand gibier à un niveau bas et maîtrisé, compatible avec la vocation agricole et sylvicole des coteaux et forêts du département. Des dégâts, parfois importants, sont occasionnés aux cultures agricoles par le sanglier, le cerf élaphe et le chevreuil ; à la forêt, par le cerf élaphe et le chevreuil. Le préjudice économique qui en résulte mais aussi leur perception, font de ces grands mammifères un patrimoine écologique, culturel, voire symbolique, inégalement apprécié. Le Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC)¹ érige la prise en compte de la préservation des intérêts agricoles et sylvicoles dans le management des intérêts cynégétiques en première des priorités. Les mesures de gestion mises en œuvre visent à maintenir les effectifs à un niveau compatible avec l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et à ne pas favoriser l'accroissement des populations.

La FDC assure la promotion de méthodes de gestion adaptées et impulse une dynamique de terrain en ce sens. Pour améliorer l'efficacité de la chasse, elle s'appuie sur la culture cynégétique locale, pour laquelle le sanglier et, plus généralement le grand gibier, sont chassés quasi exclusivement en battue au chien courant. Elle incite les gestionnaires à constituer des territoires de chasse de grande superficie, dans le cadre d'une organisation qui repose sur les associations communales. Elle encourage les "ententes de suite" entre équipes afin que les chasses débutées sur un territoire soient poursuivies sur les territoires voisins, ceci afin d'en optimiser l'efficacité, aussi bien en termes de prélèvement que pour éviter la concentration de ces gibiers. Les participants aux chasses sont autorisés à suivre le parcours de la chasse et se déplacent pour cela d'un poste à l'autre au gré de la menée de la meute de chiens courants.

1.1.3 Distribution et statut de conservation du cerf élaphe (*Cervus elaphus*)

Présent dans toutes les zones forestières en Europe jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, au milieu du XX^e siècle il ne subsistait guère en France que dans les grandes forêts du Bassin parisien et de l'Est. Le monde de la chasse française décide alors de restaurer ce patrimoine faunistique et cynégétique. L'instauration de Réserves nationales de chasse et de faune sauvage aux domaines de Chambord (41) et de la Petite Pierre (67) permettra de développer les populations de cerfs afin de les capturer pour les réintroduire dans la plupart des régions françaises dès les années 1950. Dans les années 1970, le plan de chasse est instauré. Ce dispositif soumet toute chasse à un quota fixé par l'administration en fonction des effectifs de la population.

La grande majorité des 320 populations de cerfs sauvages présentes en France métropolitaine aujourd'hui sont issues de ces lâchers à vocation cynégétique. Déjà 1985, cette politique s'avérait être un succès. Le cerf élaphe était à

¹ SDGC : Schéma départemental de gestion cynégétique (Art. L. 425-1 à L. 425-3 du Code de l'environnement).

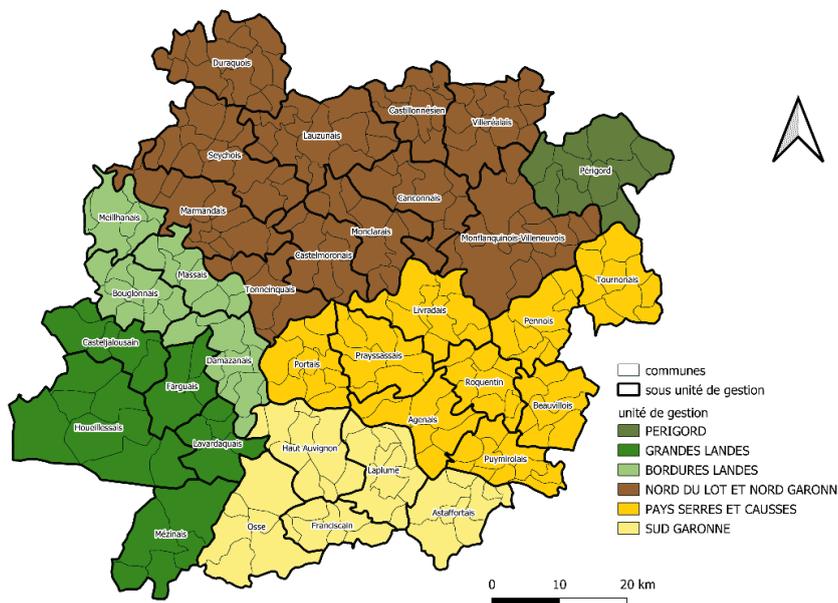
nouveau présent dans 25 % des forêts françaises. Au début des années 2000, les effectifs des populations s'étaient accrus de 390 % et le taux d'occupation des massifs forestiers français avait atteint 39 %. Les plans de chasse sont passés de 9 358 cerfs prélevés en 1985 à 49 000 en 2009-2010 pour un effectif avant naissances avoisinant les 180 000 individus. Le Cerf élaphe est désormais présent dans 91 % des départements de France métropolitaine. Il est classé dans la catégorie "préoccupation mineure" de la liste rouge des mammifères de France métropolitaine (MNHN/UICN, 2009).

C'est à partir des lâchers réalisés dans les Landes de Gascogne, notamment ceux qui ont eu lieu en 1955 et 1956 à ALLONS, en Lot-et-Garonne, que s'est constituée la population landaise que nous connaissons. Au nord-est du département, aux confins du Périgord, du Haut-Agenais et du Quercy, les repeuplements interviendront plus tardivement, jusqu'au début des années 1980, notamment à Biron (24), forêt appartenant historiquement aux Gontaut-Biron, toute proche des forêts lot-et-garonnaises de Paulhiac et des vallées de la Lède et de la Lémance, qui furent les premières colonisées. Le plan de chasse est instauré volontairement en Lot-et-Garonne pour le cerf et le chevreuil dès 1978, avant même qu'il ne soit obligatoire et ce à la demande des chasseurs. Le département de Lot-et-Garonne compte aujourd'hui deux populations distinctes, dépassant les 1200 individus.

MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION CYNÉGÉTIQUE

1.1.4 Équilibre agro-sylvo-cynégétique

Afin de concourir au maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, la politique de gestion cynégétique et l'élaboration des plans de chasse s'appuient sur la détermination de niveaux d'abondance et d'impact sur les activités humaines. Ils sont définis à partir d'une grille d'analyse intégrée à ce tableau de bord. Elle répond, notamment, aux exigences prévues aux alinéas 9 à 11 de l'article R. 426-8 du Code de l'environnement. Ils prennent en compte les évaluations de la sensibilité des productions agricoles et sylvicoles en cours ou à venir. La réflexion est conduite à l'échelle des sous-unités de gestion.



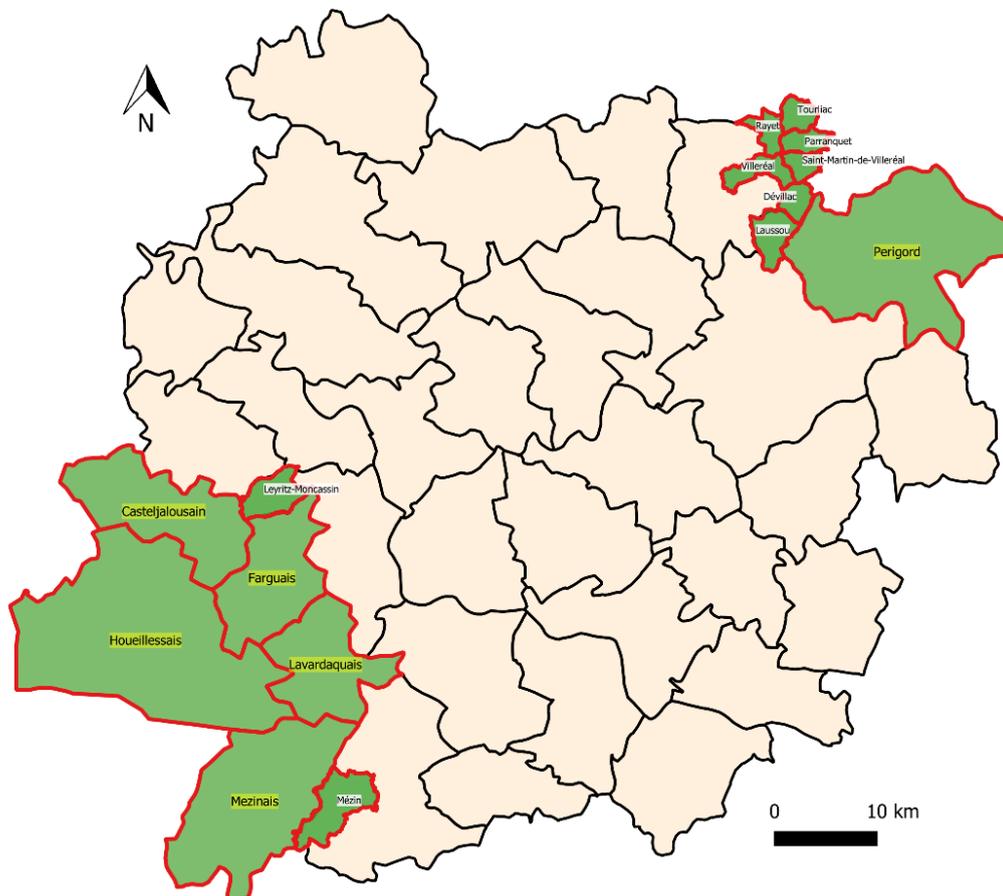
Cartographie 1 : Unités et sous-unités de gestion cynégétique

Il est possible de considérer des territoires plus restreints, à l'échelle de la commune ou du territoire d'un détenteur de droits de chasse en particulier. Pour chacune des sous-unités de gestion, des objectifs de gestion sont définis, en concertation avec les représentants locaux des intérêts cynégétiques, agricoles et sylvicoles. Ces objectifs sont définis en s'appuyant sur les meilleurs éléments disponibles de nature à définir : l'abondance et de la dynamique de population du gibier considéré ; l'impact sur les activités agricoles et sylvicoles ou, plus largement, sur les activités humaines ; le résultat et l'efficacité de la chasse.

1.1.5 Classement des sous-unités de gestion et objectifs de gestion

Un premier niveau, dit vert, correspond à une abondance faible à moyenne des populations de cervidés, avec un impact sur les activités économiques peu préjudiciable. Un deuxième niveau, dit orange, correspond soit à une abondance faible à moyenne des populations de cervidés, avec un impact ou un risque d'impact sur les activités économiques notables, soit à une abondance forte des populations de cervidés, bien que l'impact sur les activités économiques demeure faible. Un troisième niveau, dit rouge, correspond à une abondance moyenne à forte des populations de cervidés, avec un impact sur les activités économiques préjudiciable. Un dernier niveau, dit noir, correspond à une abondance forte à très forte des populations de cervidés, avec un impact sur les activités économiques très préjudiciable. Le SDGC définit deux zones concernant la gestion du cerf élaphe : la zone de présence et la zone d'exclusion.

Dans la "zone de présence du cerf", la chasse de l'espèce est ouverte et peut être pratiquée en application du plan de chasse, du premier dimanche d'octobre au dernier jour de février. Cette gestion vise à ne pas perturber la période du brame. Afin de ne pas perturber l'équilibre entre les classes d'âge et de sexe au sein des populations, les attributions fixées par le plan de chasse veillent à respecter une répartition égale entre la classe mâle à partir du daguet et au-delà, la classe femelle de plus d'un an et la classe jeune de l'année. Il peut être dérogé à cette règle de répartition, lorsque l'exigent la répartition spatiale des hardes au sein des sous-unités, la composition initialement déséquilibrée d'une population ou, encore, la conduite d'une opération de régulation rendant nécessaire un prélèvement portant préférentiellement sur une classe d'âge et de sexe. Afin de faciliter la réalisation des plans de chasse, sauf dans les éventuels cas particuliers rendus nécessaires par la mise en œuvre d'une politique de gestion répondant à des spécificités locales, les plans de chasse sont attribués selon la règle ci-après. Le premier prélèvement fixé par le plan de chasse appartient à la classe jeune de l'année. Il est néanmoins autorisé que soit prélevé indifféremment un jeune de l'année, une biche ou un daguet. Dans tous les cas, le dispositif de marquage correspondant à la classe jeune de l'année est utilisé pour marquer l'animal abattu. Dès le cinquième prélèvement fixé par le plan de chasse et, au-delà, par tranche de cinq prélèvements supplémentaires, un prélèvement appartenant à la classe jeune de l'année supplémentaire, permet également de prélever indifféremment un jeune de l'année, une biche ou un daguet. Dans ces cas encore, le dispositif de marquage correspondant à la classe jeune de l'année est utilisé pour marquer l'animal abattu. Dans la "zone d'exclusion de la présence du cerf", la chasse est ouverte à compter de l'ouverture générale, jusqu'au dernier jour de février, date de la fermeture générale, en application du plan de chasse. Les prélèvements sont attribués sans distinction de classe d'âge et de sexe. Un prélèvement minimum égal à zéro et un prélèvement maximum égal à un, est attribué à chaque société communale de chasse ou association communale de chasse agréée, comme à tout détenteur de droits de chasse déjà bénéficiaire d'un plan de chasse pour le chevreuil, disposant d'un territoire d'au minimum 300 hectares. Cette limite vise à ne pas favoriser le mitage des territoires, néfaste et préjudiciable à la conduite de la politique de gestion ci-précédemment définie. Dans cette zone géographique, en cas d'observation de cerfs en période de fermeture de la chasse, la Fédération départementale des chasseurs demande que soit ordonnée leur destruction administrative.



Cartographie 2 : Carte de la zone de présence du cerf élaphe définie dans le SDGC

Orientations de gestion en fonction du classement

Dès le niveau orange, la FDC promeut auprès des détenteurs de droits de chasse, la nécessité de mettre en œuvre un prélèvement par la chasse important, parallèlement à la mise en œuvre de mesures de prévention des dégâts. Dès le niveau rouge, la FDC impulse une politique fortement incitative auprès des détenteurs de droits de chasse, visant à privilégier des demandes de plan de chasse importantes, parallèlement à la mise en œuvre systématique de mesures de prévention des dégâts. Dans le cas où cette politique n'est pas suivie, la FDC propose à l'autorité administrative une augmentation des plans de chasse. Lorsque le niveau noir est atteint, la FDC, afin de concourir à sa résorption, sans abandonner les mesures mises en œuvre dès le niveau rouge, peut demander, à l'autorité administrative, la mise en place d'opérations de régulation administratives au titre des dispositions de l'article L. 427-6 du Code de l'environnement.

Autres mesures

Lorsque des détenteurs de droits de chasse ne procèdent pas ou, ne font pas procéder à la régulation des cervidés présents sur leur fonds et que, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est fortement perturbé autour de ce territoire, la FDC demande, à l'autorité administrative, qu'un prélèvement obligatoire leur soit notifié en application de l'article R. 425-31 du Code de l'environnement. Dans les cas qui le justifient, tant pour prévenir des dégâts que pour les limiter ou y mettre fin mais, également pour mettre fin à des situations préjudiciables où les cervidés s'installent en des lieux où ils ne sont pas ou insuffisamment chassés, la FDC peut également demander à l'autorité administrative la mise en œuvre d'opérations de régulation administratives au titre des dispositions de l'article L. 427-6 du Code de l'environnement. Une augmentation des plans de chasse individuels est alors systématiquement imposée au détenteur de droits de chasse.

1.2 OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

1.2.1 Monitoring faune sauvage et décision publique

La décision publique doit pouvoir s'appuyer sur des outils éclairants et fonctionnels. En matière de gestion cynégétique du grand gibier, il est utile que ces outils se montrent simples à mettre en œuvre. Ils interviennent dans le cadre d'une analyse partagée qui vise à définir les objectifs et les moyens de gestion puis à en évaluer la réalisation et l'efficacité. Pour le cerf élaphe, la science a produit des méthodologies d'investigation qui permettent de mesurer les variations d'abondance, la dynamique des populations et l'équilibre entre celles-ci et leur habitat. Elles sont fiables mais

leur mise en œuvre demande un investissement en temps/agent très lourd.

La FDC a fait le choix d'optimiser la mobilisation des moyens humains en privilégiant des méthodes peu exigeantes en ce sens. Il s'agit là de ne pas hypothéquer la capacité des équipes à s'investir dans l'animation des gestionnaires de territoires de chasse, la dimension humaine étant déterminante dans l'efficacité de la régulation du gibier par la chasse. La connaissance des prélèvements, l'évaluation de l'effort de chasse et l'efficacité des pratiques cynégétiques sont à ce titre des paramètres qu'il importe d'intégrer à un outil de monitoring. Pourtant, les travaux scientifiques existants ont défini peu d'outils d'analyse complets en ce sens, même si des initiatives apportent des solutions intéressantes (OGFH - SylvaFaune)².

En conséquence, la FDC a décidé d'élaborer un outil de monitoring pour les trois principales espèces de grand gibier présentes, le cerf (*Cervus elaphus*), le chevreuil (*Capreolus capreolus*) et le sanglier (*Sus scrofa*). Ce tableau de bord a pour ambition de prendre en compte l'ensemble des éléments que la FDC peut mobiliser en mettant en œuvre des outils de recueil de données simples. Il a vocation à intégrer l'ensemble des paramètres souhaités et d'en rendre les données accessibles sous forme de graphiques, de tableaux, de cartographies et de codes couleurs. L'élaboration de cet outil s'inscrit dans le cadre de la phase II du programme "Centre départemental de la nature et des pratiques cynégétiques" (CDNPC).³

1.2.2 Élaboration de l'outil de monitoring

L'ensemble des données dont la FDC dispose en matière de suivi d'abondance et de dynamique des populations, d'impact sur les activités humaines et de pression et d'efficacité de la chasse, ont été analysées et soumises à tests statistiques dans le cadre d'un premier travail universitaire⁴. Des indicateurs simples ont été définis. Après une double agrégation, ils permettent de produire des indicateurs composites intégrant l'évolution du système dans le temps. Ces indicateurs permettent de caractériser les paramètres utiles à mesurer dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation des politiques publiques de gestion du grand gibier. Un troisième niveau d'analyse vise à définir un classement de chaque sous-unité géographique. Il traduit le niveau d'adéquation entre la gestion cynégétique mise en œuvre et les objectifs définis en application du SDGC. Ces travaux ont fait l'objet d'une communication en congrès scientifique international⁵.

Corollaire de la forme de restitution synthétique qui a été choisie, une perte de précision dans l'information est apparue inévitable. L'appréciation de paramètres qualitatifs, la définition de coefficients lors de l'agrégation d'indices simples, le "poids" affecté à chacune des variables et l'attribution de notes ou l'affectation à des classes induisent également une part de subjectivité non négligeable. Le modèle a été appliqué aux saisons de chasse 2020-2021 et 2021-2022 dans le cadre d'un projet professionnalisant porté par l'Université de Bordeaux.⁶ À cette occasion, des améliorations ont été apportées.

1.2.3 Données mobilisées

La FDC dispose : des bilans et registres de battues et des expertises de dégâts agricoles réalisées dans le cadre de la procédure administrative. Ils sont mobilisés pour appréhender la distribution, l'abondance et la dynamique des populations, quantifier les prélèvements à la chasse, mesurer l'effort de chasse, l'efficacité et l'effet de cette chasse sur les populations ou encore l'impact de ces gibiers sur les activités humaines. D'autres sources permettent de suivre les événements d'ordre épizootique et zoonotique.

Les données relatives à la chasse ont été cartographiées (logiciel SIG, QGIS version 3.10). La corrélation entre elles a été testée (méthode Spearman - Logiciel R version 3.1.5). Les données relatives à la chasse sont présentées sous forme d'un nuage de point auquel est associé une courbe de régression linéaire par sous-unité de gestion. Les données relatives aux dégâts agricoles sont également cartographiées.

² Voir "Vers une nouvelle gestion du grand gibier." ONCFS. France https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/BT_2015_ICE_GrandGibier.pdf et "Actes du Colloque ICE" - Chambord - France - 20/21-05-2015 - https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/2015_ActesColloque_ICE_GrandGibier.pdf

³ Centre départemental de la nature et des pratiques cynégétiques (CDNPC) - Phase II - 1. Programme Éco-contribution : Office français de la biodiversité - Fédération nationale des chasseurs (Art. L. 421-14 du Code de l'environnement). 2. Conseil régional de Nouvelle Aquitaine.

⁴ ABZAC, Julie (d) - 2021 - Master AETPF - Écosystèmes agricoles et forestiers - *Gestion cynégétique de la faune sauvage. Méthode d'élaboration d'un tableau de bord de monitoring patrimonial du grand gibier.* AgroParisTech - Université de Lorraine - Vandœuvre-Lès-Nancy (France).

⁵ ABZAC, Julie (d), GIGOUNOUX, Alain 2021. Elaboration of a monitoring tool for ungulates to assist decision-making for their hunting management at the scale of a vast geographical entity - The case of the Lot-et-Garonne department (South-West France). *35th Congress of international union of game biologists. "Mission Anthropocene : Wildlife Management in the XXI Century"*. 21st - 24th September 21 - Budapest. Hungary.

⁶ Projet professionnalisant 2021-2022 (UE 4TBS901U). BOUTIN, Iris, DESTAINVILLE, Pauline, FEYNIÉ, Pierre, MOREAU, Frédéric. Master 2 Mention biodiversité, écologie, évolution, Spécialité biodiversité et suivis environnementaux - Université Bordeaux / FDC 47.

Tableau 1 : Inventaire des données mobilisées

TYPE DE DONNÉES	SOURCE
CHASSE	
Attribution au plan de chasse	Plans de chasse départemental et individuels
<u>Sélectivité de la chasse</u> Âge-ratio prélèvement = nbr jeunes / nbr adultes Sexe-ratio prélèvement = nbr mâles / nbr femelles	Plans de chasse départemental et individuels Registre de battue / Bilan annuel de chasse
Réalisation du plan de chasse	Registre de battue / Bilan annuel de chasse
Nombre d'animaux prélevés par battue	
Nombre d'animaux vus par battue (rencontre)	
Nombre de battues (pression de chasse)	Registre de battue / Bilan annuel de chasse
Participation des chasseurs à l'effort de chasse	
SUIVIS DE POPULATION	
Évaluation de l'évolution de l'abondance	Indice kilométrique voiture (comptages nocturnes)
État sanitaire, épizootique et zoonotique de la population	SAGIR OFB/FDC Examineurs initiaux venaison Sylvatub DDETSPP / FDC
IMPACT SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET SYLVICOLES	
Dégâts agricoles en volume et en valeur (dégâts vergers ou cultures à forte valeur ajoutée - Surface non pertinente)	Procédure administrative d'indemnisation des dégâts aux cultures et aux récoltes agricoles
Dégâts forestiers (Données qualitatives)	Signalement dégâts sylvicole dans le cadre d'un observatoire partagé - Visite de terrain par les techniciens CRPF et FDC
Sensibilité des productions agricoles ou sylvicoles	Évaluation à dire d'expert (Voir note 4)
Régulation par la chasse - Contexte de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitat favorisant l'abondance du gibier. ▪ Habitat favorisant la concentration du gibier. ▪ Habitat favorisant la chasse. ▪ Infrastructures ou situation gênant la régulation. 	Évaluation à dire d'expert (Voir note 4)

1.3 MÉTHODOLOGIE

1.3.1 Indicateurs simples

Les populations de grand gibier et leur gestion par la chasse avec l'objectif de maintenir l'équilibre agro-sylvocynégétique constituent un système complexe aux facteurs de variation multiples. Le recours aux indicateurs en facilite l'évaluation à partir de mesures simples qui ne considèrent pas seulement la valeur absolue mais le niveau relatif et les tendances évolutives en fonction d'objectifs prédéfinis pour chaque paramètre. La qualité de l'indicateur fait appel à la pertinence, la fiabilité et l'opérationnalité⁷. Seules les données les plus fiables, les plus simples d'utilisation et les plus pertinentes, ont été sélectionnées pour construire les indicateurs (Voir note 4).

Les sous unités de gestions sont classées sur la base d'une notation allant de zéro à dix. La note de 10/10 est attribuée à la sous-unité de gestion la plus proche d'atteindre les objectifs souhaités. Lors de l'analyse d'un paramètre, dans le cadre d'une action cynégétique où l'intensification de ce paramètre est fixée comme objectif, la note de 10 est attribuée pour la sous-unité ou cette mesure est maximale. Ce nombre maximal sert de référence au calcul de la notation des autres sous-unités (voir tableau ci-après).

⁷ BALESTRAT, Maud, CHERY, Jean-Pierre, TONNEAU, Jean Philippe, 2010. *Construction d'indicateurs spatiaux pour l'aide à la décision : intérêt d'une démarche participative*. Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agro-alimentaire. ISDA 2010, Montpellier, France.

Tableau 2 : Calcul de la note de l'indicateur pour chaque variable

VARIABLE	OBJECTIF	NORME
Montants des dégâts agricoles (voir annexe 3)	Maitriser et réduire	(Montant des dégâts dans la Ss-UG / Montant des dégâts de la Ss-UG où ce montant est le plus élevé dans le département) x 10
Risque de dégâts selon l'occupation des sols	Estimer la probabilité	(% occupation des sols à forte probabilité de dégâts dans Ss-UG / % d'occupation des sols à forte probabilité de dégâts de la Ss-UG où ce % est le plus fort dans le département) x 10
Comptage IK	Indice d'abondance : stabiliser ou diminuer	(IK dans Ss-UG / IKV de la Ss-UG où cet indice est le plus élevé dans le département) x 10
Attributions au plan de chasse (Historique en annexe 1)	Abondance : stabiliser ou diminuer	(Attribution dans Ss-UG / Attribution de la Ss-UG où le niveau d'attribution est le plus élevé dans le département) x 10
Rencontre (nombre de cerfs vus par battue)		(Nombre de cerfs vus dans Ss-UG / Nombre de vus dans la Ss-UG où cet indicateur est le plus élevé dans le département) x 10
Prélèvements à la chasse	Intensifier la régulation	(Prélèvement Ss-UG / Prélèvement dans Ss-UG du département où le prélèvement est le plus fort) x 10
Réalisation du plan de chasse	Prélever 100 % quota	Taux de réalisation du plan de chasse / 10
Pression de chasse	Intensifier l'effort	(Nombre de battues réalisées dans Ss-UG / Nombre de battues de la Ss-UG où ce nombre est le plus élevé dans le département) x 10
Participation à l'effort de chasse	Fort investissement des chasseurs nécessaire	(Nombre moyen chasseurs par battue dans Ss-UG / Nombre moyen chasseurs par battue de la Ss-UG où la participation à l'effort de chasse est la plus élevée dans le département) x 10
Sélectivité de la chasse (voir annexe 2)	Ne pas favoriser une accélération de la démographie en déséquilibrant la structure de population en faveur des femelles et des adultes	(Âge-ratio prélèvement Ss-UG / Âge-ratio prélèvement de la Ss-UG où ce ratio est le plus bas dans le département) x 10 (Sexe-ratio prélèvement Ss-UG / Sexe-ratio prélèvement de la Ss-UG où ce ratio est le plus bas dans le département) x 10

Une norme et une classe ont été définies pour chaque indicateur simple en pondérant la valeur selon les objectifs et selon l'importance relative qu'on lui reconnaît, pour le ramener à une note comprise entre 0 et 10 (voir note 4). Quatre catégories représentées par quatre couleurs (noir, rouge, orange et vert) ont été définies à partir des valeurs attribuées à chaque indicateur. Une représentation cartographique de ces analyses, a vocation à en faciliter la compréhension (voir tableau ci-après).

Tableau 3 : Note et couleur en fonction de la réalisation des objectifs

RÉALISATION DE L'OBJECTIF	NOTE - CLASSE	COULEUR
Loin d'être atteint	Note < 2,5 - Classe 1	
Non atteint	2,5 < Note < 5 - Classe 2	
Partiellement atteint	5 < Note < 7,5 - Classe 3	
Atteint	Note > 7,5 - Classe 4	

1.3.2 Indicateurs composites et classements

Les données brutes ont été soumises à une Analyse en composante principale (ACP - logiciel R version 3.1.5) pour faciliter l'interprétation des données et faire ressortir les liens entre les variables, de façon à opérer un classement discriminant des sous-unités de gestion cynégétique. L'intégration des variables fait intervenir un coefficient de pondération qui a été déterminé en confrontant littérature et expérience des agents de terrain (voir note 4).

Des indicateurs composites, au nombre de quatre, ont été définis. Ils s'appuient sur un faisceau d'indicateurs simples pour caractériser :

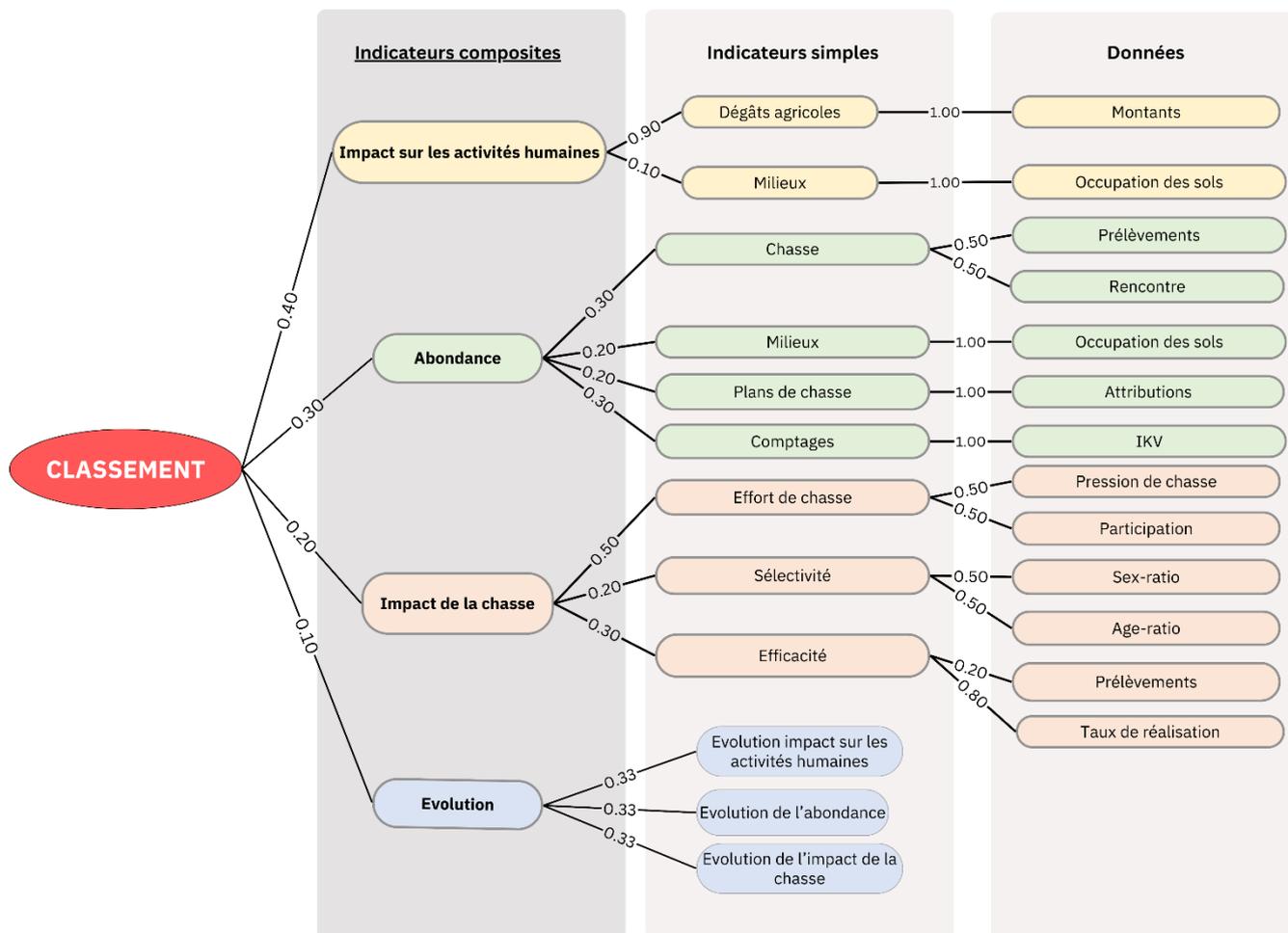
- l'impact du cerf élaphe sur les activités humaines pour le premier ;
- l'abondance des populations de cerfs pour le deuxième ;
- la chasse et son efficacité dans la gestion cynégétique du cerf pour le troisième ;
- l'évolution du système, à savoir des trois paramètres précédents, au cours du temps pour le quatrième.

Tableau 4 : Note et couleur en fonction de la réalisation des objectifs

PARAMÈTRE À ÉVALUER	VARIABLES INTÉGRÉES AU MODÈLE
Impact du cerf sur les activités humaines	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montants et surfaces des dégâts ▪ Risque de dégâts dû au milieu
Abondance des populations de cerfs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque de dégâts dû au milieu ▪ Prélèvements et rencontre ▪ Attribution des plans de chasse ▪ Comptages
Chasse et efficacité de la chasse dans la gestion cynégétique du cerf	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prélèvements à la chasse ▪ Pression et participation à la chasse ▪ Age et sexe-ratio des prélèvements ▪ Taux de réalisation des plans de chasse
Évolution du système	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact du cerf sur les activités humaines ▪ Abondance des populations de cerfs ▪ Chasse et efficacité de la chasse dans la gestion cynégétique du cerf

Dans une dernière phase de l'analyse, les quatre indicateurs composites sont agrégés en un indicateur final unique qui indique un classement de la sous-unité de gestion cynégétique, au regard des objectifs de gestion, de leur niveau de réalisation et des efforts mis en œuvre pour y parvenir.

L'agrégation des variables qui aboutit aux indicateurs composites puis aux classements est réalisée avec le logiciel DEXi version 5.04. (Voir note 4). L'arbre ci-après (voir page suivante) en présente le schéma de construction. Les données analysées sont matérialisées en vert ; les indicateurs simples, en bleu ; les indicateurs composites en jaune et le classement en orange. Le poids affecté aux indicateurs pour permettre l'agrégation est indiqué dans les carrés gris.



Graphique 1 : Arbre de construction - Indicateurs simples - Indicateurs composites - Classement SDGC

Dernière étape, ce classement, tel que défini au Schéma départemental de gestion cynégétique, est validé par la commission technique de la FDC puis en Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. Ce classement administratif, est ensuite traduit sous forme cartographique.

Tableau 5 : Classement administratif de la sous-unité de gestion cynégétique (SDGC) et code couleur

SITUATION	CLASSE	COULEUR
Abondance forte à très forte des populations avec un impact sur les activités économiques très préjudiciable	Classe 1	
Abondance moyenne à forte des populations avec un impact sur les activités économiques préjudiciable	Classe 2	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soit abondance faible à moyenne des populations avec un impact ou un risque d'impact sur les activités économiques notables ▪ Soit abondance forte des populations bien que l'impact sur les activités économiques demeure faible. 	Classe 3	
Abondance faible à moyenne des populations avec un impact sur les activités économiques peu préjudiciable	Classe 4	

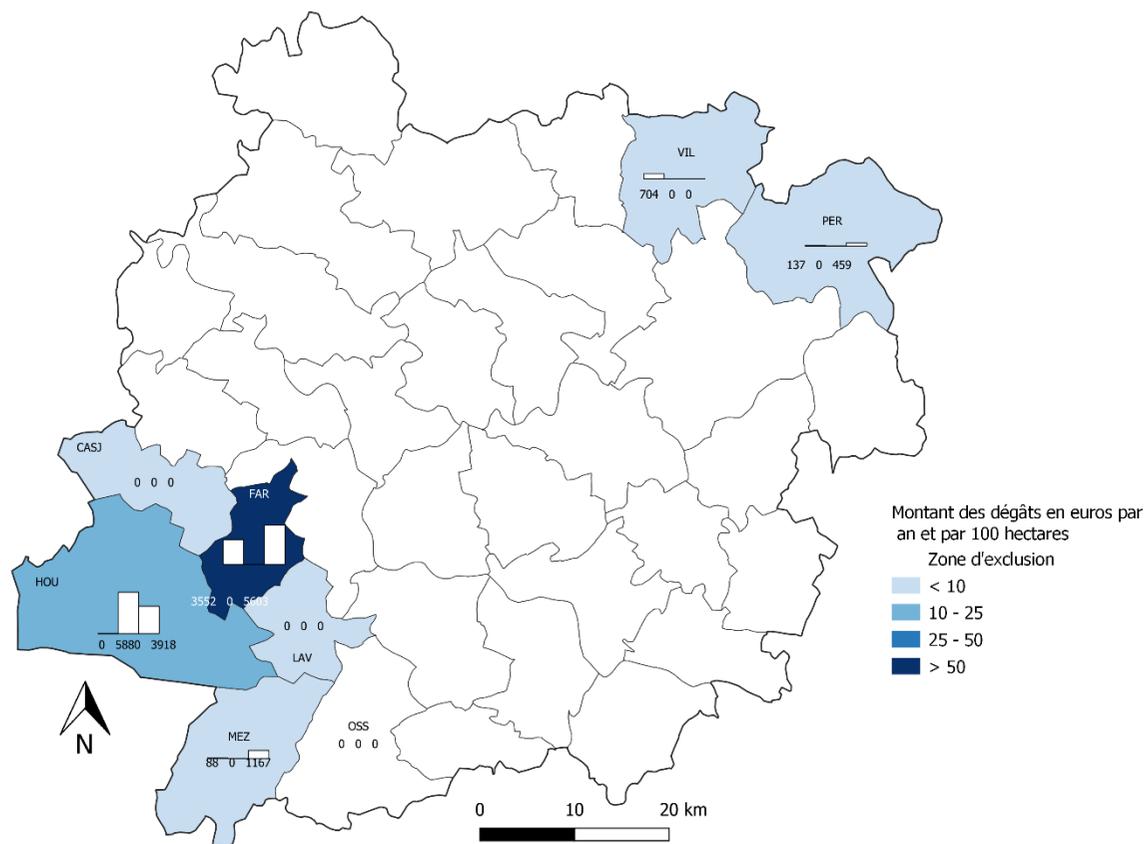
2. RÉSULTATS ET ANALYSES

2.1 IMPACT SUR LES ACTIVITÉS HUMAINES

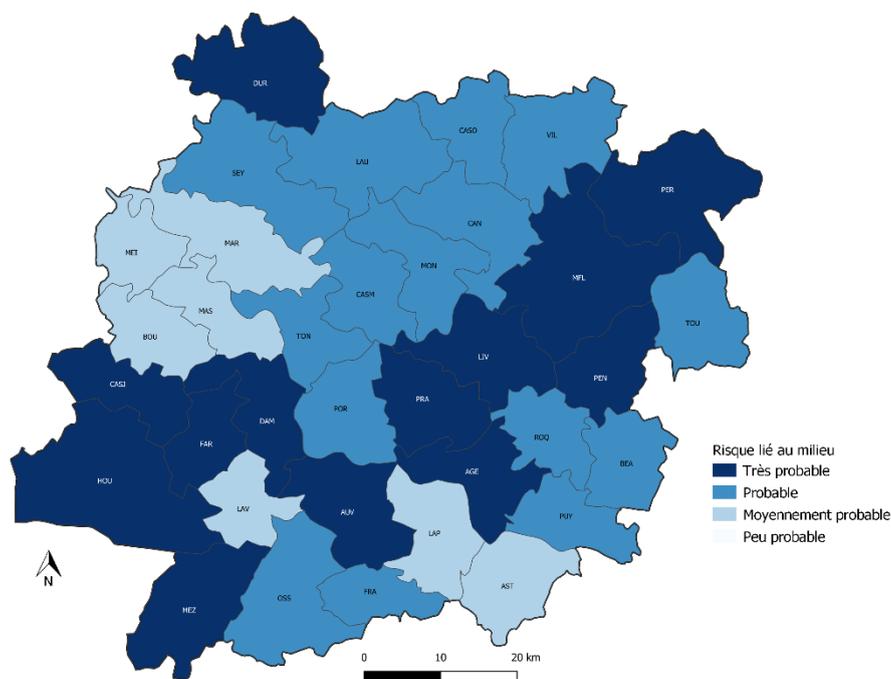
2.1.1 Analyse des indicateurs simples

Dégâts agricoles

La carte ci-après présente pour chaque sous-unité de gestion cynégétique, en couleur la classe définie en fonction du montant moyen de dégâts agricoles indemnisés au 100ha en 2022-2023 ; l'histogramme les montants totaux en euros des saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023. Les données brutes sont présentées sous forme de tableaux en annexe 2 (données non publiques réservées à une diffusion restreinte). La dénomination abrégée des sous-unités de gestion fait l'objet d'un tableau de correspondance en annexe 6. La même dénomination est utilisée pour l'ensemble des cartes de ce tableau de bord.



Cartographie 3 : Indemnisations de dégâts agricoles en montant (2020 à 2023)



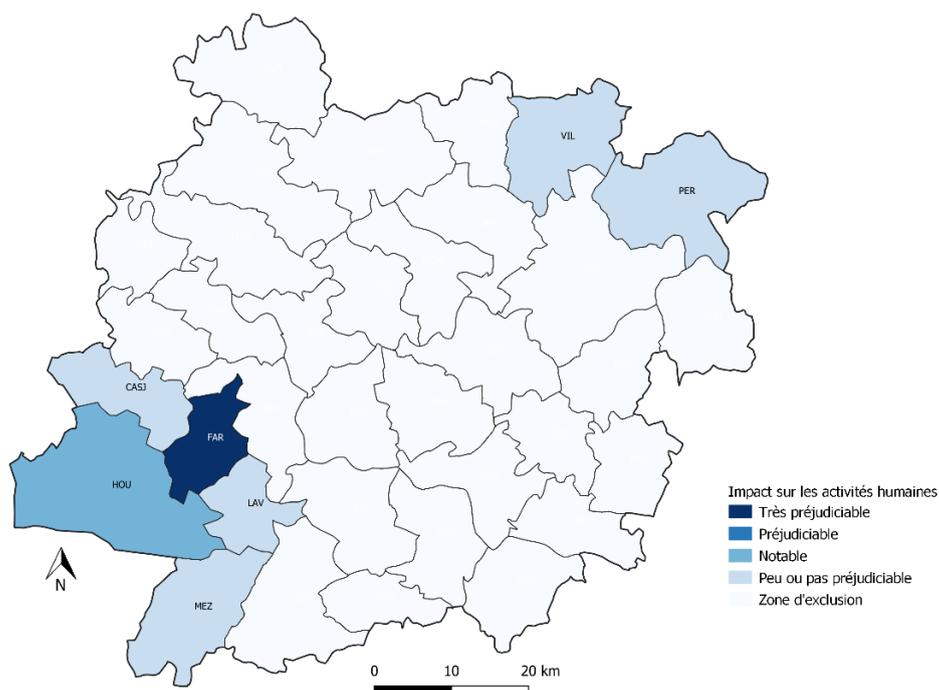
Cartographie 4 : Risque de dégâts liés à la nature du milieu

Dégâts sylvicoles

À l'inverse de ce qui est mis en œuvre pour les dégâts agricoles, il n'existe pas de recensement standardisé et contrôlé pour les dégâts forestiers. Seuls les signalements réalisés par les sylviculteurs dans le cadre de l'observatoire permettent d'en connaître l'existence puis de donner lieu à une visite de terrain des techniciens. Il n'est pas possible de produire d'analyse fine de ces données.

2.1.2 Indicateur composite : "Impact du cerf élaphe sur les activités humaines"

L'impact du cerf élaphe sur les activités humaines est déterminé en agrégeant deux indicateurs simples : les dégâts agricoles mesurés en montants en euros et le risque de dégâts estimé *infra* compte tenu de la nature des milieux. Cette analyse est présentée sous forme cartographique ci-dessous et détaillée aux deux pages suivantes.



Cartographie 5 : Impact du cerf élaphe sur les activités humaines

Tableau 6 : Dégâts de cerf élaphe et prévention par sous-unité de gestion pour la campagne 2022-2023

Dégâts agricoles

Unité de gestion	Sous-unité de gestion	Tendance	Acceptabilité	Appréciation de la sensibilité	Prévention (Clôtures, protections individuelles, répulsifs)
GL	Casteljalousain	Stabilité	Acceptable	Faible sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
	Farguais	Augmentation	Préoccupant	Forte sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
	Houeillesais	Baisse	Non-significatif	Diminution de la sensibilité	Mise en œuvre avec un effet réel
	Lavardaquais	Stabilité	Acceptable	Forte sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre
	Mézinais	Stabilité	Appelle l'attention	Forte sensibilité du secteur	Mise en œuvre avec un effet réel
NL	Villeréalais	Stabilité	Appelle l'attention	Faible sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
P	Périgord	Stabilité	Appelle l'attention	Faible sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre

Dégâts sylvicoles

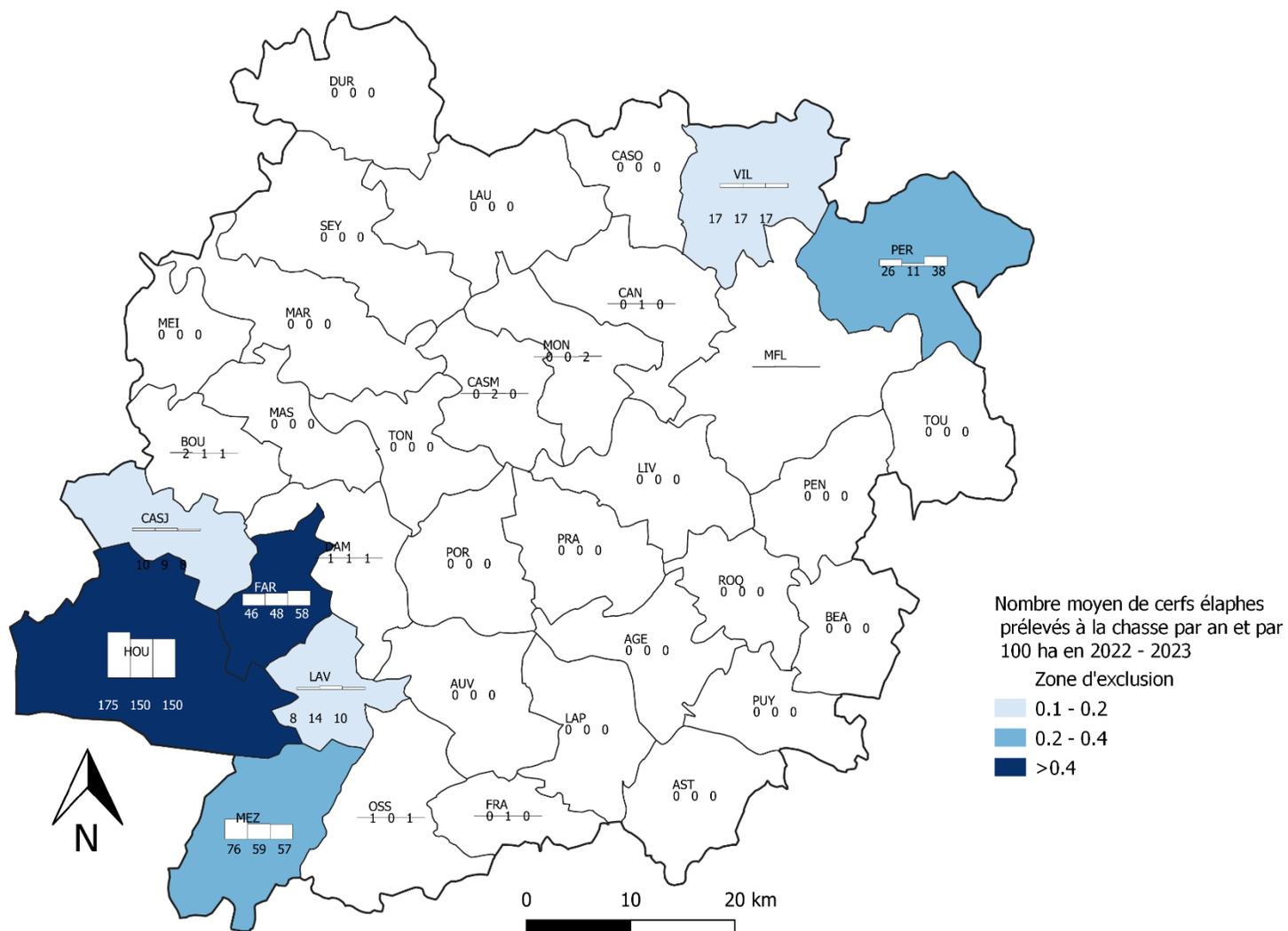
Unité de gestion	Sous-unité de gestion	Tendance	Acceptabilité	Appréciation de la sensibilité	Prévention (Clôtures, protections individuelles, répulsifs)
GL	Casteljalousain	Baisse	Acceptable	Faible sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre
	Farguais	Stabilité	Appelle l'attention	Forte sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
	Houeillesais	Stabilité	Acceptable	Forte sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre
	Lavardaquais	Stabilité	Appelle l'attention	Forte sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre
	Mézinais	Stabilité	Appelle l'attention	Forte sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
NL	Villeréalais	Ss-UG non concernée			
P	Périgord	Stabilité	Acceptable	Forte sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre

2.2 ABONDANCE DES POPULATIONS DE CERF ELAPHE

2.2.1 Éléments tirés de l'observation de la chasse

Prélèvements

Pour les campagnes 2020-2021 ; 2021-2022 et 2022-2023, le nombre de Cerfs élaphe vus au cours des battues est présenté en nombre total d'observations, cumulées pour la campagne et pour l'ensemble des bénéficiaires de la sous-unité de gestion et en nombre moyen de cerfs vus par km² pour la campagne 2022-2023.

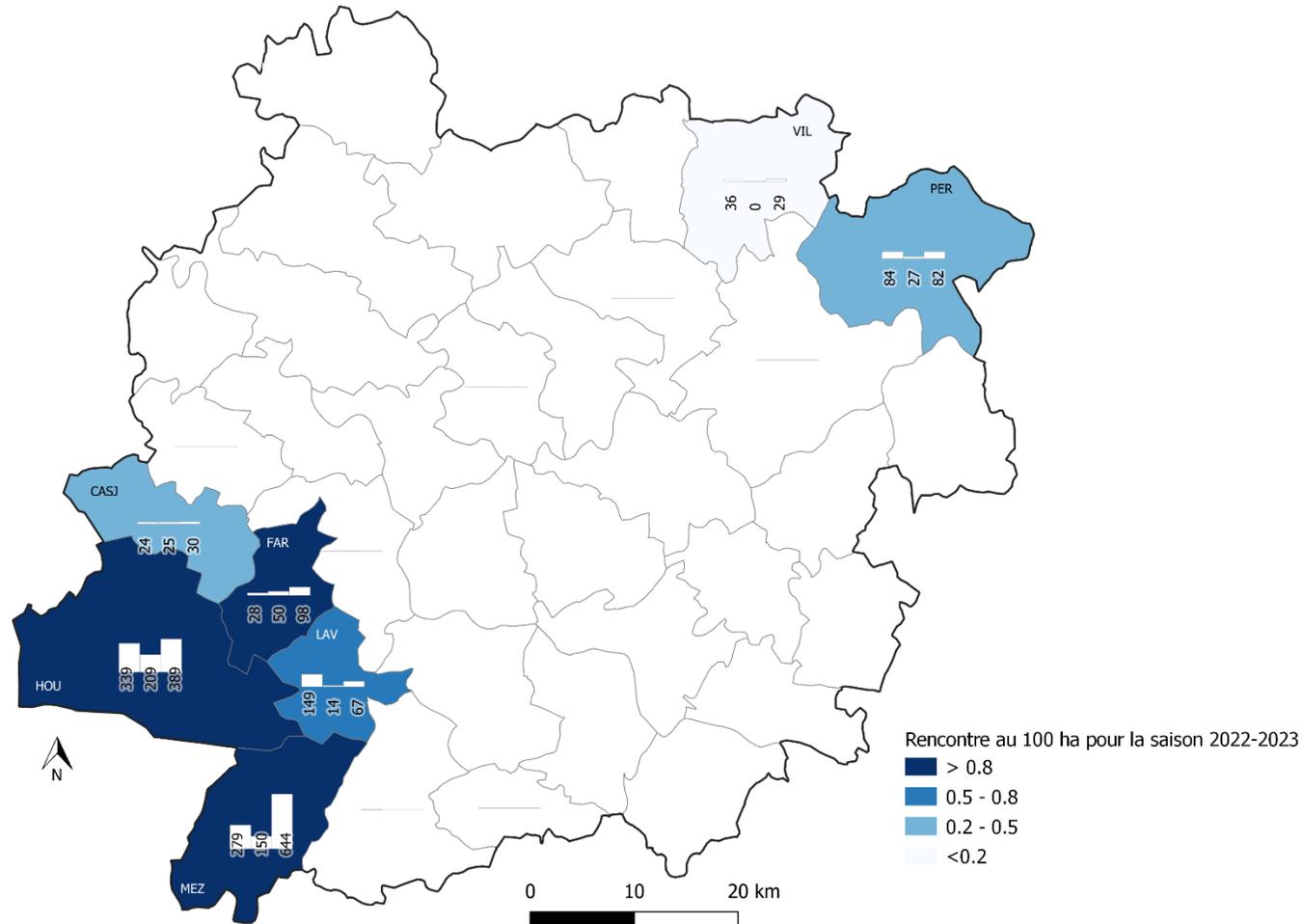


Cartographie 6 : Prélèvements à la chasse (2020 à 2023)

Rencontre

Pour tenir compte de la surface variable des sous-unités de gestion, ces données, aussi bien celles de rencontre que celles du prélèvement, sont rapportées à la surface. Très fortement corrélés (Méthode Spearman : p -valeur < 0.05 ; $cor = 0.85$; voir note 4), prélèvements et rencontre reflètent la densité de population.⁸ Pour les campagnes 2020-2021 ; 2021-2022 et 2022-2023, le nombre de cerfs élaphe vus au cours des battues est présenté en nombre total d'observations, cumulées pour la campagne et pour l'ensemble des bénéficiaires de la sous-unité de gestion et en nombre moyen de cerfs élaphe vus par km² pour la campagne 2022-2023.

Cartographie 7 : Rencontre (2022-2023)



⁸ MICHALLET, Jacques, PELLERIN, Maryline, GAREL, Mathieu, CHEVRIER, Thierry, SAÏD, Sonia, BAUBET, Éric, SAINT-ANDRIEU, Christine, HARS, Jean, ROSSI, Sophie, MAILLARD, Daniel, KLEIN, François. *Vers une nouvelle gestion du grand gibier : les indicateurs de changement écologique*. P1-68, 2015. ISBN 978-2-85692-017-6.

2.2.2 Comptages nocturnes

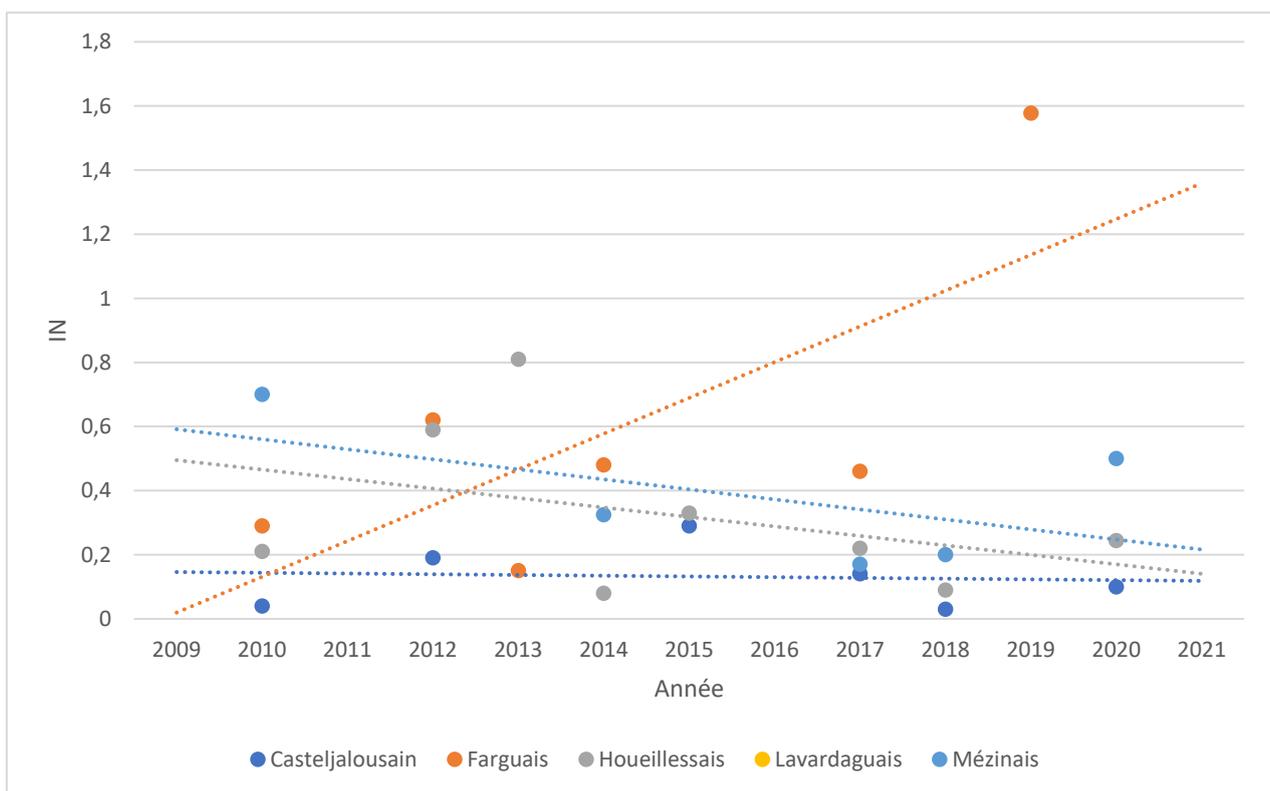
Les comptages sont réalisés à l'échelon communal, sur des circuits échantillons d'une vingtaine de kilomètres qui empruntent les voies carrossables. Le tracé des circuits ne varie pas d'une année à l'autre. Ce paramètre est déterminant dans l'interprétation des résultats. Il conditionne leur comparabilité dans le temps. Les comptages ont lieu de nuit, en soirée, généralement entre 21 h et 23 h. Les opérations sont organisées en hiver, de la fin décembre au début du mois de mars.

Lors de ces comptages, les cervidés, les léporidés, les renards et les mustélidés sont également dénombrés. Ces comptages mobilisent 4 observateurs en moyenne, embarqués à bord d'un véhicule équipé de projecteurs longue portée qui permettent d'éclairer les deux côtés du véhicule. Les bénévoles des sociétés de chasse sont encadrés par les agents de la fédération. Lorsque la météo n'est pas favorable, le comptage est annulé.

Les observations sont ramenées à la longueur du parcours sous forme d'indice kilométrique. Les données sont présentées sous forme d'un nuage de point associé à une courbe de régression linéaire pour chaque unité de gestion. Chaque année, environ 1/3 des communes du département font l'objet d'une opération de comptage, de sorte que le département puisse être couvert en trois ans. Afin de pallier cette contingence, la valeur prise en compte correspond à la moyenne des trois dernières années.

La méthodologie du comptage nocturne sur circuit échantillon est validée pour le lièvre⁹ et pour le renard¹⁰ ainsi qu'au cerf élaphe sur les zones de gagnage et les places de brame. Ils sont néanmoins étalonnés avec plusieurs répétitions. Les données qui en sont issues doivent être observées avec la circonspection qui s'impose.

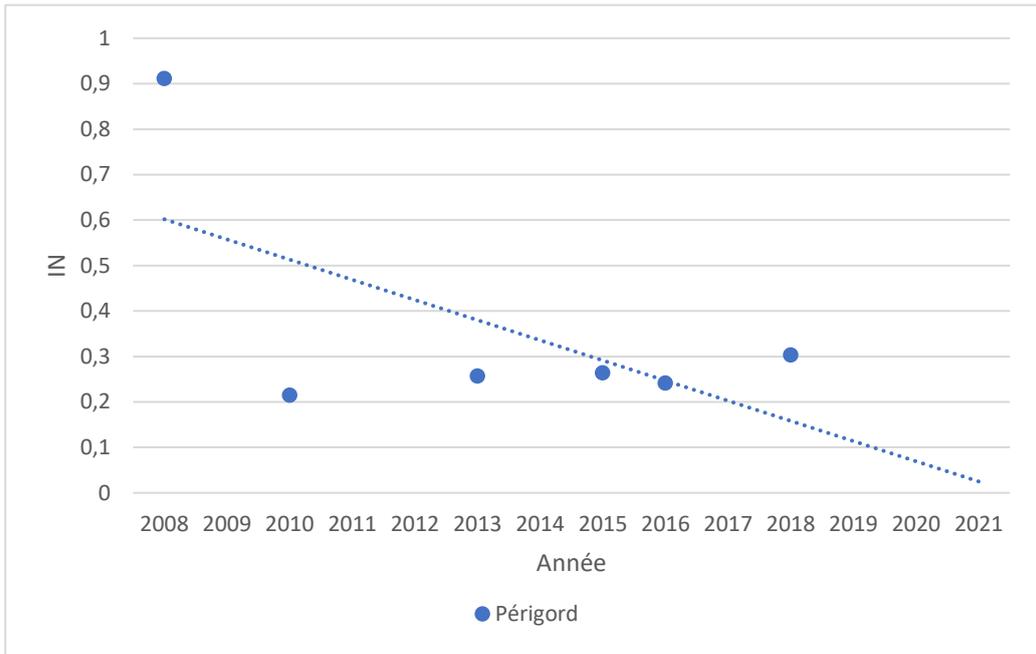
Graphique 2 : Variation de l'indice kilométrique sur 12 ans pour l'UG Grandes Landes



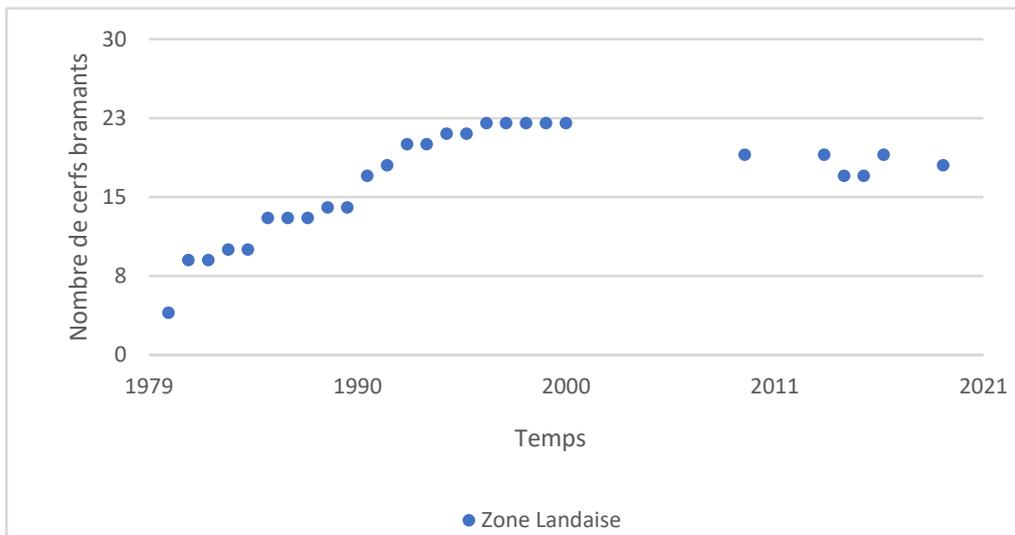
⁹ Voir Notes ONCFS : "Protocole de suivi des populations de lapins et lièvres par échantillonnage par points avec un projecteur (EPP)." "Note technique concernant les dénombrements nocturnes de lièvres par le CNERA Petite Faune Sédentaire de Plaine de l'ONCFS." ONCFS

¹⁰ Voir Stahl, P. 1990a. Suivi de l'abondance d'une population de renards (*Vulpes vulpes*) par comptages nocturnes : évaluation de la méthode. *Gibier Faune Sauvage* 7 : 293-309. Ainsi que Stahl, P. 1990b. Variabilité et sensibilité d'un indice d'abondance obtenu par comptages nocturnes chez le renard (*Vulpes vulpes*). *Gibier Faune Sauvage* 7 : 311-323. Et Ruetter, S., Stahl, P. & Albaret, M. 2003. Applying distance sampling methods to spotlight counts of red foxes. *Journal of Applied Ecology* 40:32-43.

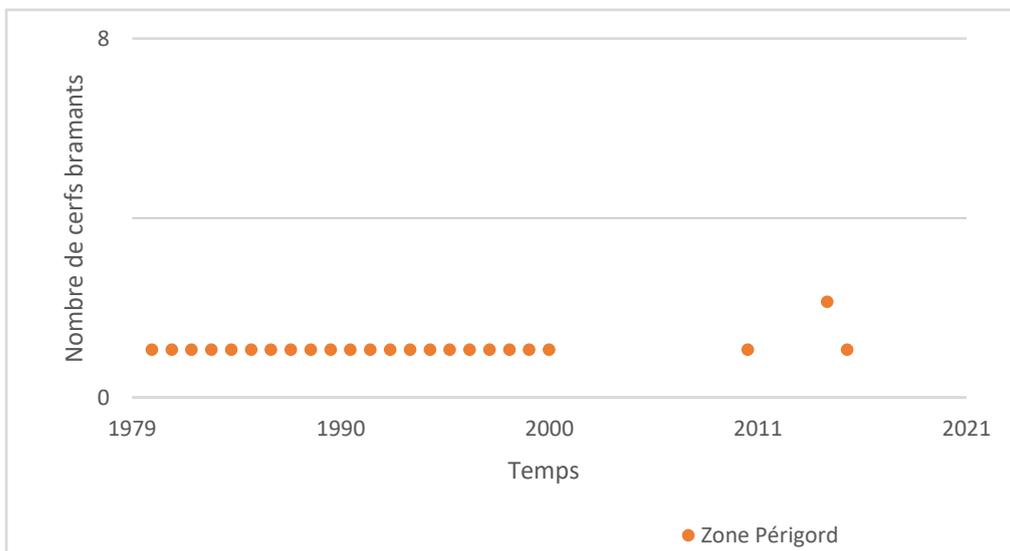
Graphique 3 : Variation de l'indice kilométrique sur 12 ans pour l'UG Périgord



Graphique 4 : Variation du nombre de cerfs bramant sur 12 ans pour l'UG Grande Lande



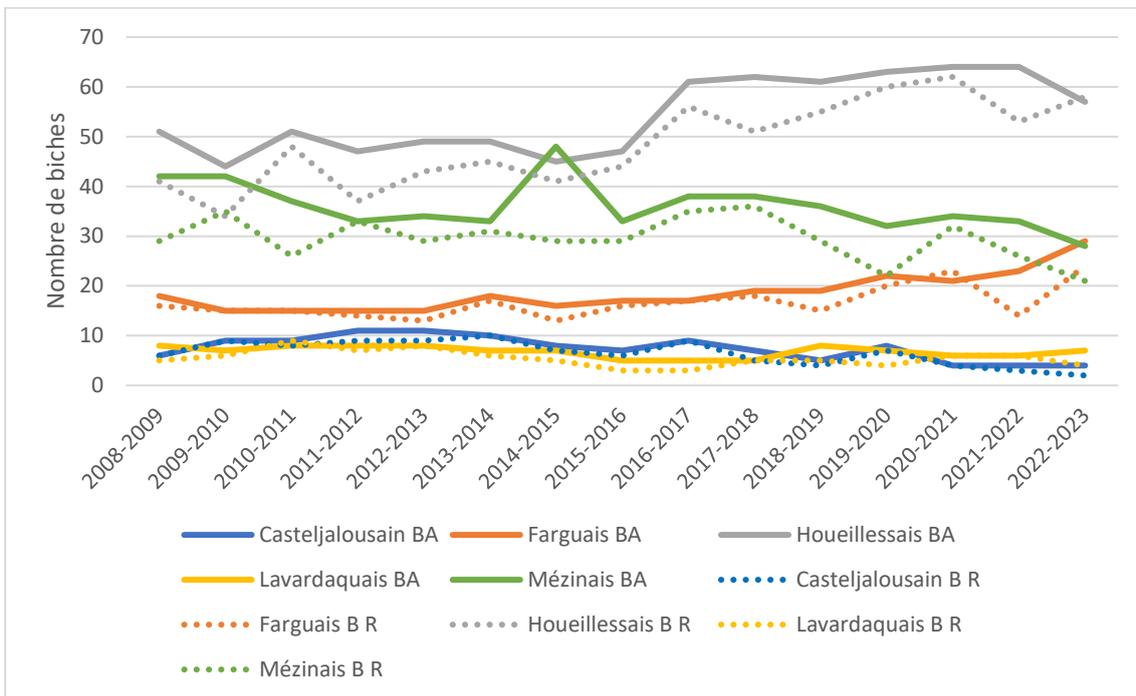
Graphique 5 : Variation du nombre de cerfs bramant sur 12 ans pour l'UG Périgord



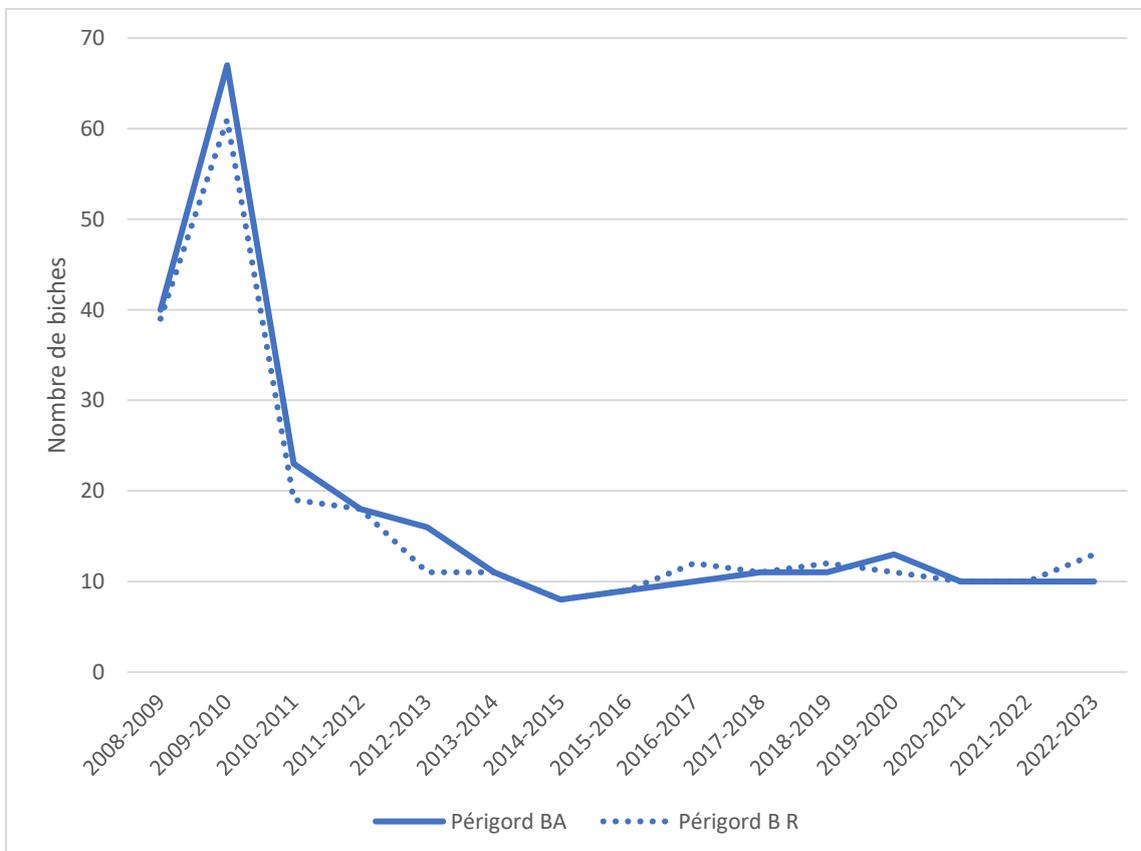
2.2.3 Plans de chasse

Les attributions et les réalisations sont présentées ci-après pour chaque sous-unité sous la forme "line chart." Seules les attributions sont intégrées au calcul de l'indicateur composite "Abondance."

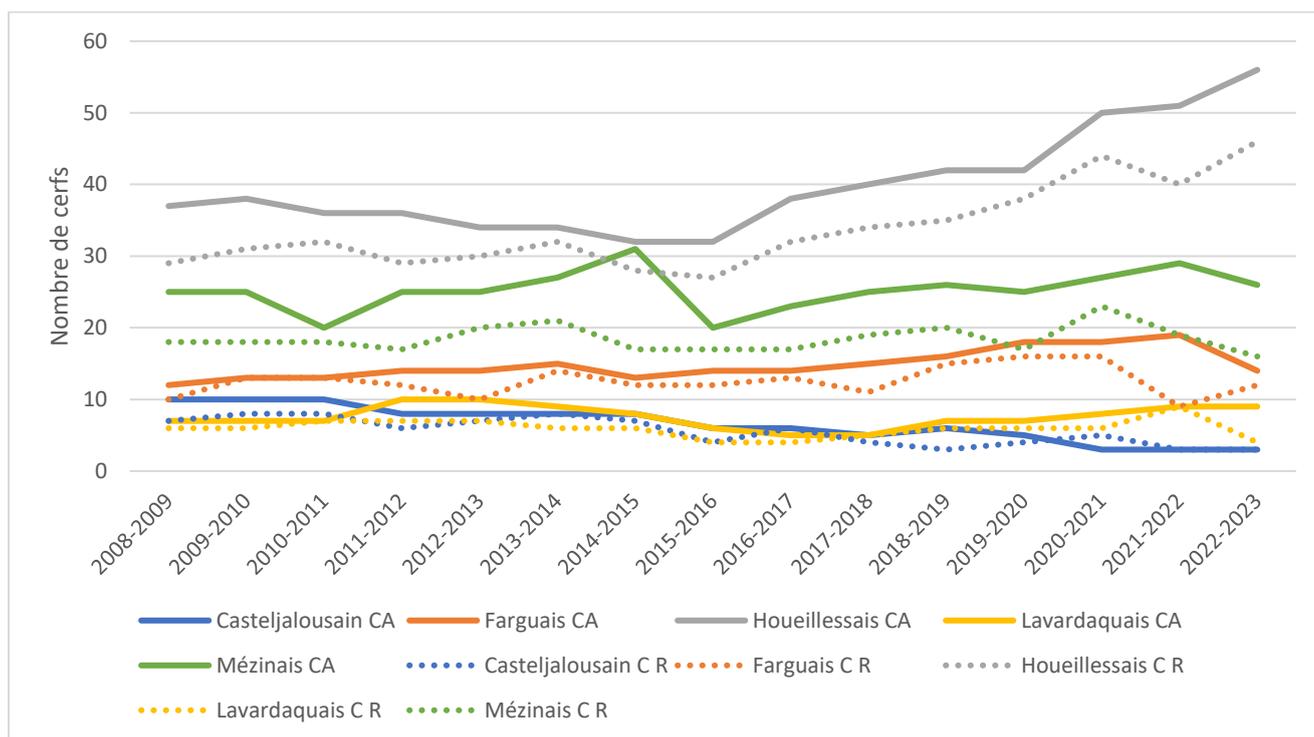
Graphique 6 : Variation des plans de chasse biche sur 15 ans pour l'UG Grandes Landes



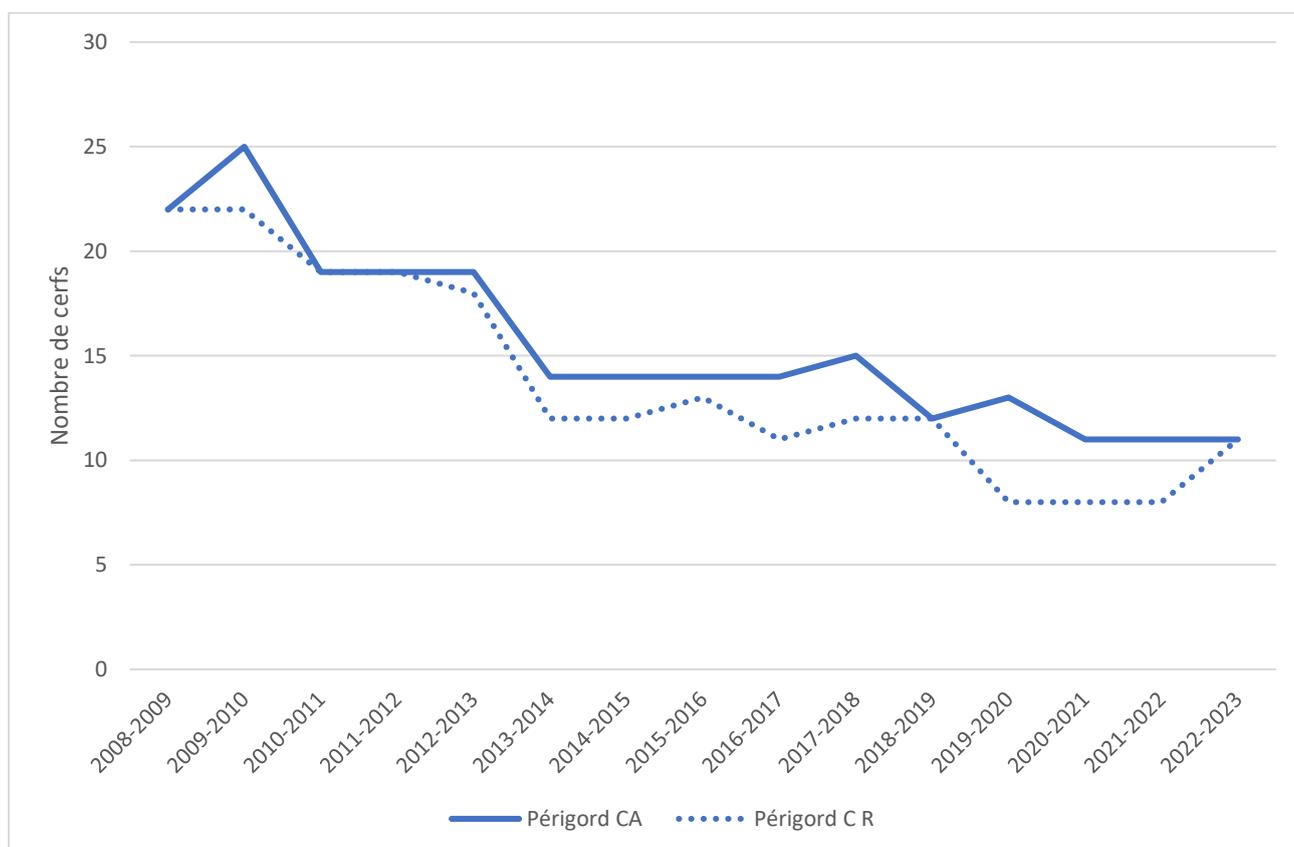
Graphique 7 : Variation des plans de chasse biche sur 15 ans pour l'UG Périgord



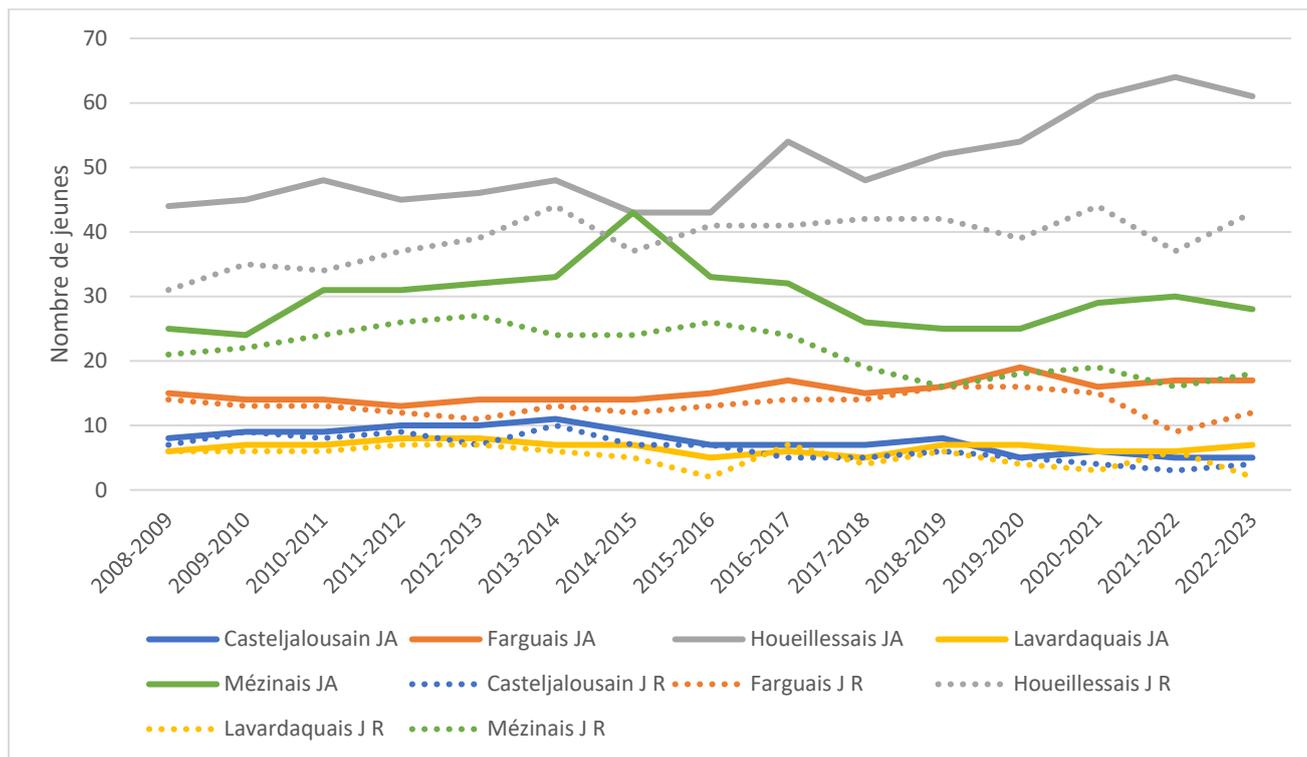
Graphique 8 : Variation des plans de chasse cerf sur 15 ans pour l'UG Grandes Landes



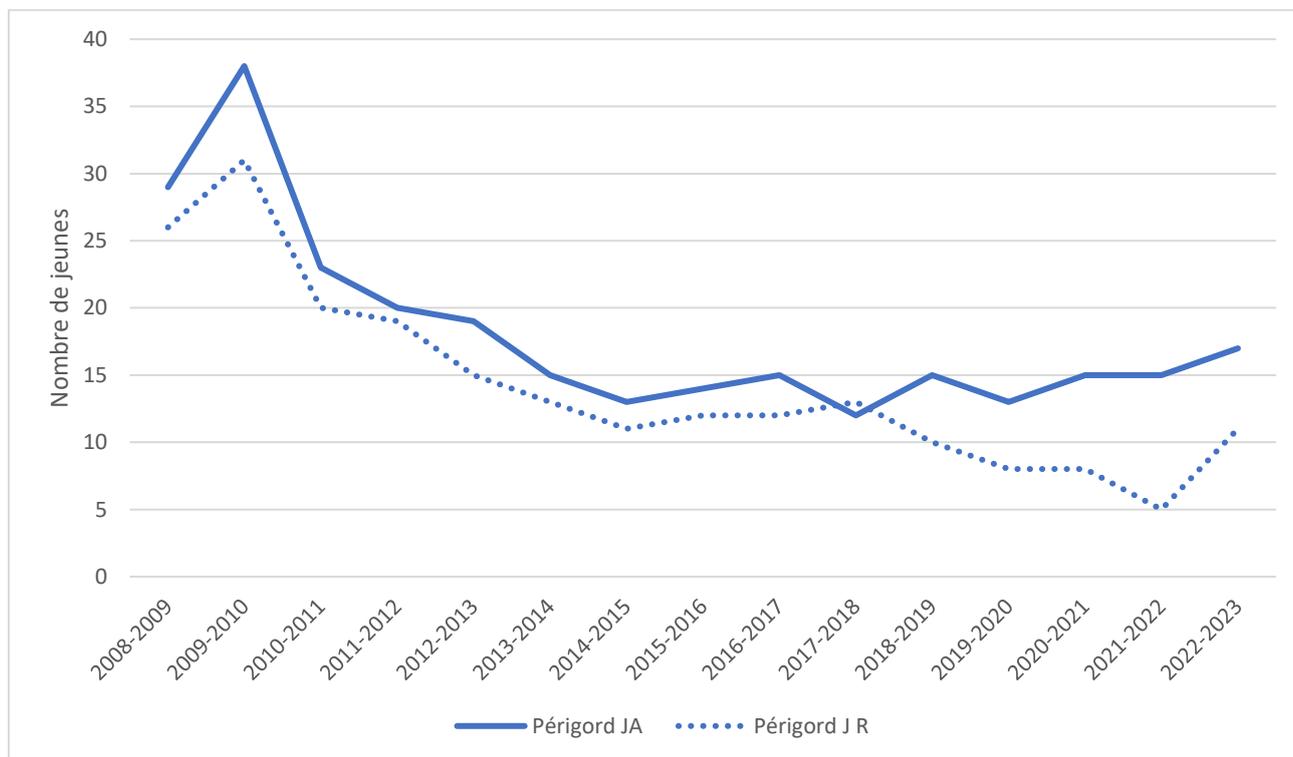
Graphique 9 : Variation des plans de chasse cerf sur 15 ans pour l'UG Périgord



Graphique 10 : Variation des plans de chasse jeune sur 15 ans pour l'UG Grandes Landes

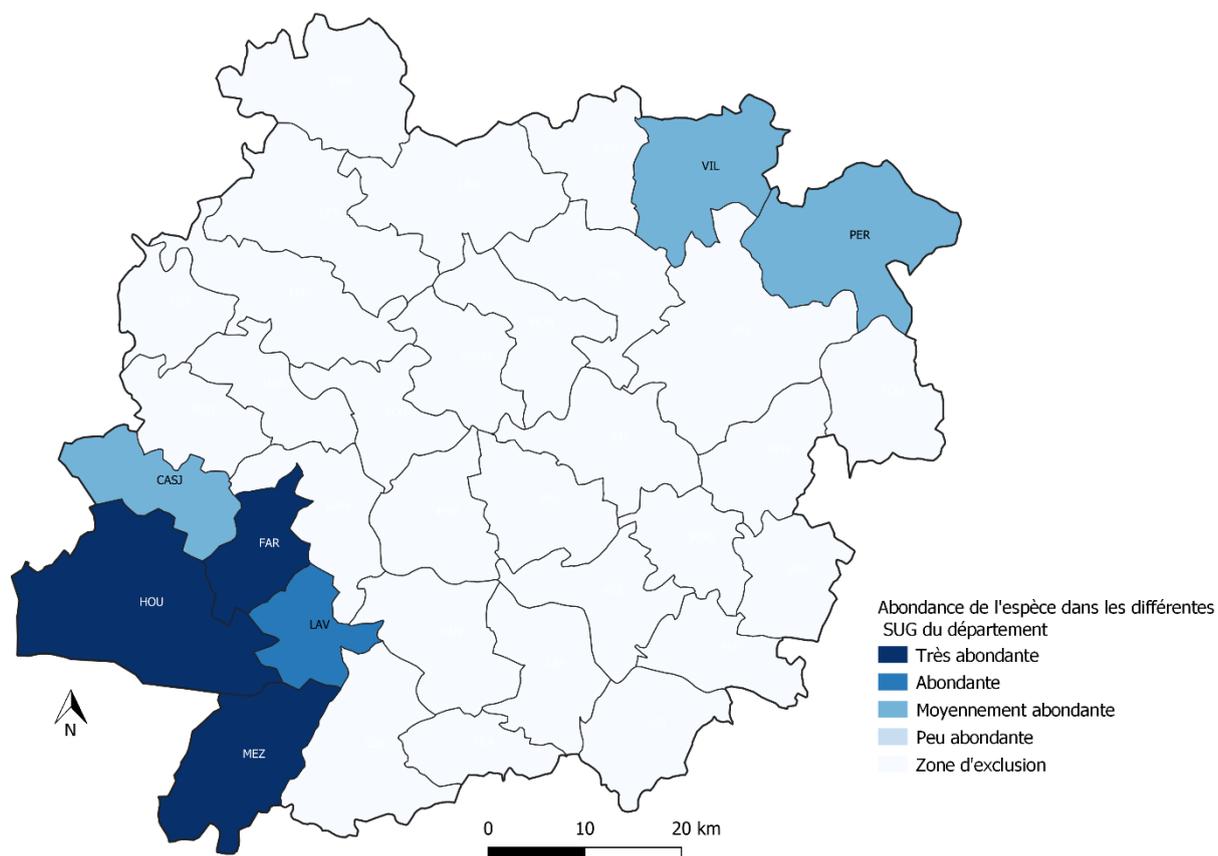


Graphique 11 : Variation des plans de chasse jeune sur 15 ans pour l'UG Périgord



2.2.4 Indicateur composite : "Abondance du cerf élaphe"

Les éléments tirés de la nature des milieux et des habitats sont présentés *infra* sous forme cartographique (chapitre 2.1.1 - Cartographie 3). L'agrégation des indicateurs simples : "Prélèvement" ; "Rencontre" ; "Milieux" ; "Plans de chasse" et "Comptages" permet de dresser le constat présenté sous forme cartographique ci-après. A la page suivante, le tableau "Niveau de population et adéquation avec les objectifs de gestion" vient compléter cette analyse eu égard à la notion d'équilibre agro-sylvo-cynégétique.



Cartographie 8 : Indicateur composite : "Abondance du cerf élaphe"

Tableau 7 : Niveau de populations et adéquation avec les objectifs de gestion pour la campagne 2022-2023

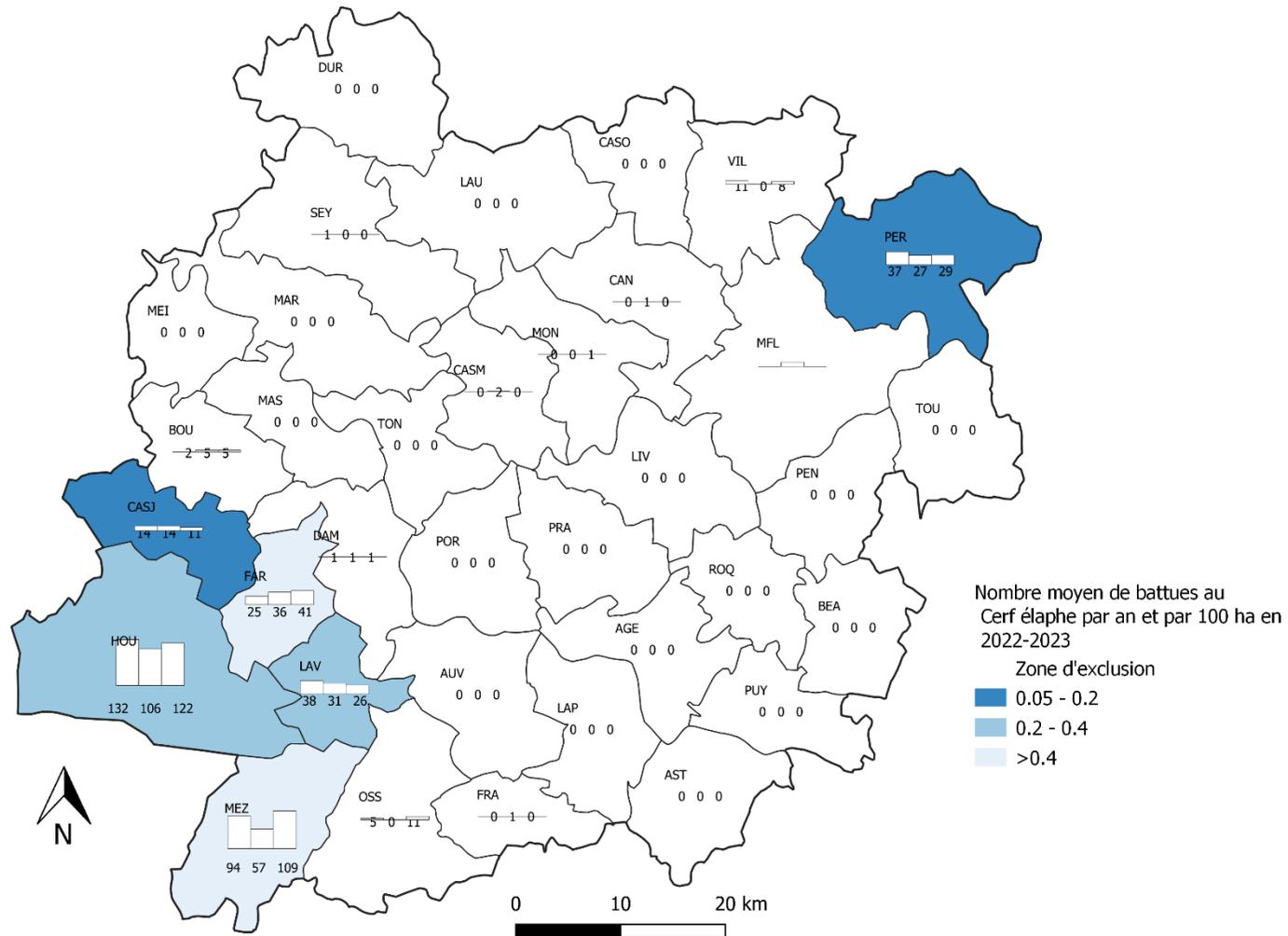
Unité de gestion	Sous-unité de gestion	Densité	Acceptabilité	Adéquation entre abondance et sensibilité aux dégâts agricoles ou aux dégâts sylvicoles
GL	Casteljalousain	Faible	Diminution forte	Sur-abondance par rapport à la sensibilité du secteur
	Farguais	Forte	Augmentation faible	Sur-abondance par rapport à la sensibilité du secteur
	Houellessais	Moyenne	Stable	Abondance adaptée à la sensibilité du secteur
	Lavardaquais	Faible	Stable	Abondance adaptée à la sensibilité du secteur
	Mézinais	Moyenne	Stable	Abondance adaptée à la sensibilité du secteur
NL	Villeréalais	Faible	Stable	Abondance adaptée à la sensibilité du secteur
P	Périgord	Faible	Stable	Abondance adaptée à la sensibilité du secteur

2.3 CHASSE ET EFFICACITÉ DE LA CHASSE DANS LA GESTION CYNÉGÉTIQUE DU CERF ELAPHE

2.3.1 Effort de chasse

Pression de chasse

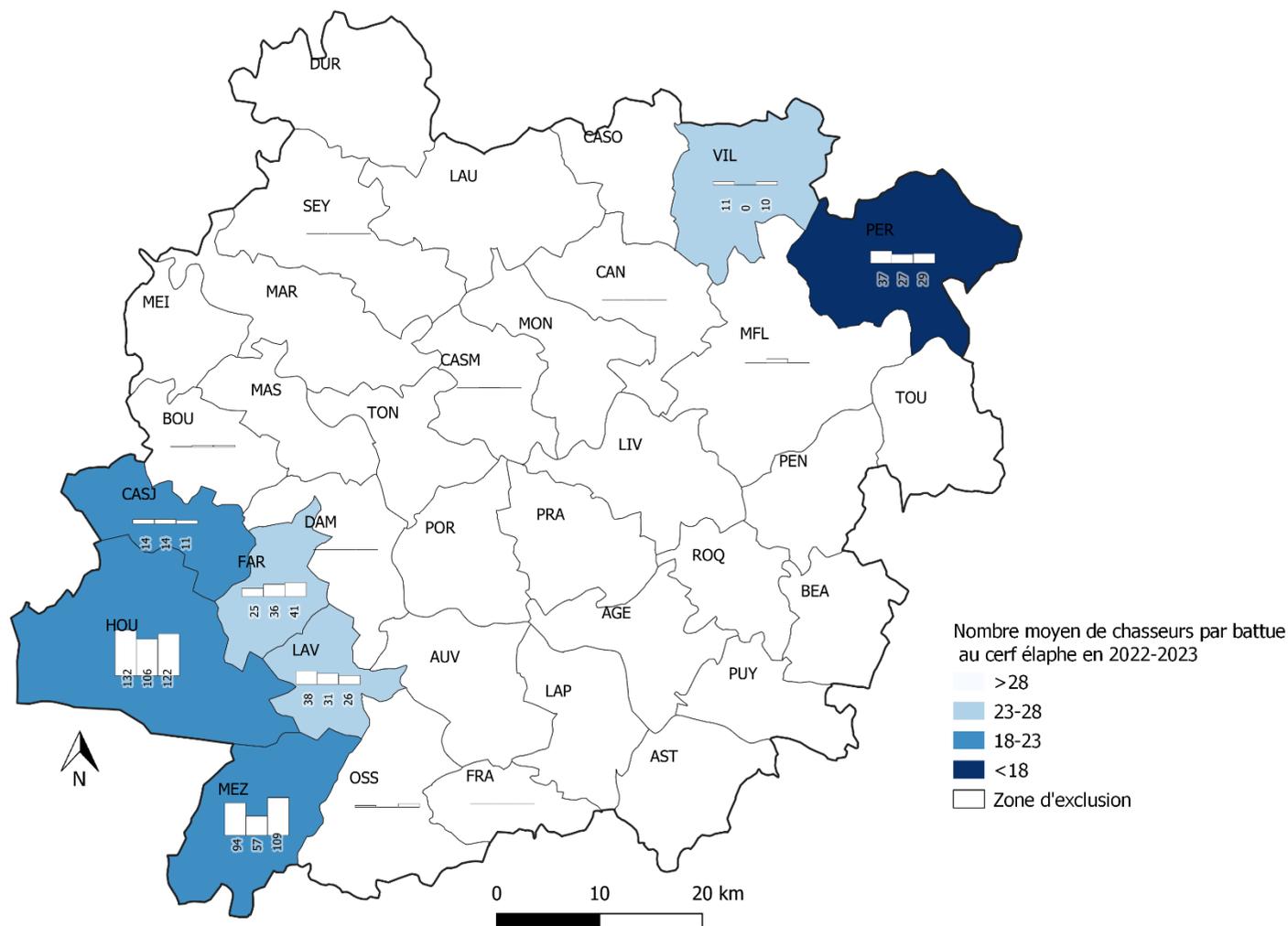
L'indicateur "Pression de chasse" mesure le nombre de battues réalisées. La cartographie ci-après présente la mesure de ce paramètre pour chaque sous-unité, exprimé sous forme d'histogramme pour les trois dernières saisons et ramenée à la surface de la sous-unité avec un code de couleur pour la dernière saison (nombre moyen de battues pour la campagne et par km²). La pression de chasse est généralement corrélée statistiquement aux prélèvements, d'autant plus importants lorsque le nombre de battue est élevé.



Cartographie 9 : Pression de chasse (Nombre de battues réalisées par an)

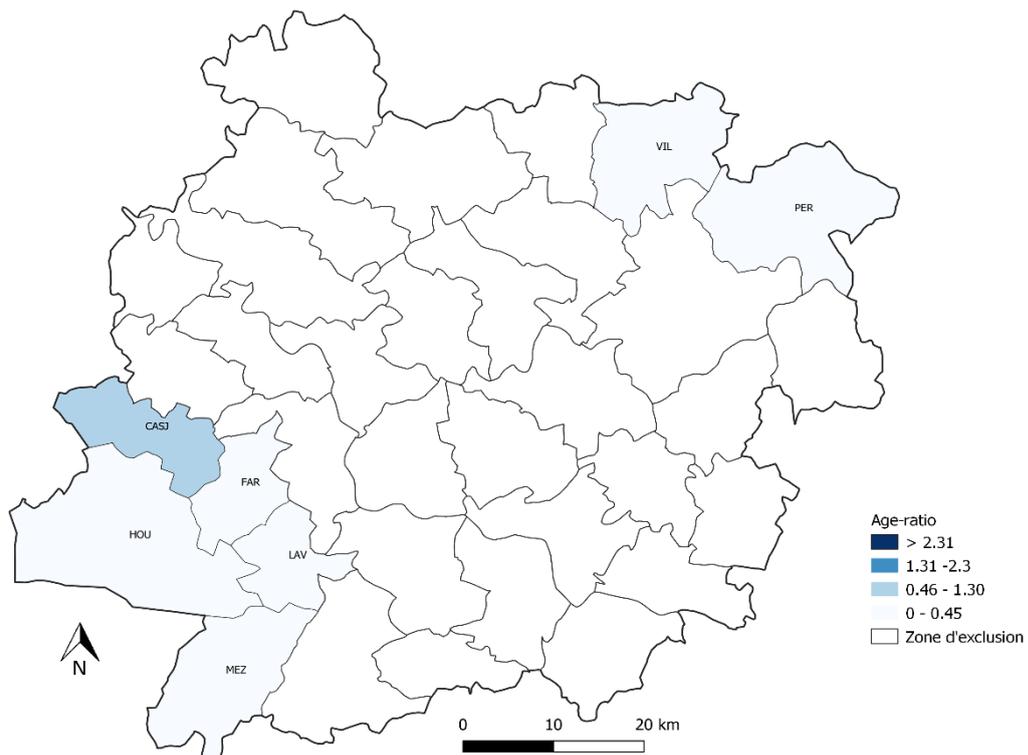
Participation à la chasse

L'indicateur "Participation à la chasse" mesure le nombre moyen de chasseurs présents aux battues. La cartographie ci-après présente la mesure de ce paramètre pour chaque sous-unité, exprimé sous forme d'histogramme pour les trois dernières saisons et ramenée à la surface de la sous-unité avec un code de couleur par classes pour la dernière saison. Cette information apporte une information indépendante et complémentaire à la pression de chasse, à laquelle, d'un point de vue statistique, elle n'est pas corrélée. À partir d'un certain seuil, la participation conditionne l'efficacité des battues. Collecté depuis 2016 auprès des sociétés de chasse, le nombre de participants aux battues est de manière générale en baisse. Cette situation rend parfois nécessaire d'augmenter le nombre de battues pour atteindre le prélèvement fixé au plan de chasse.

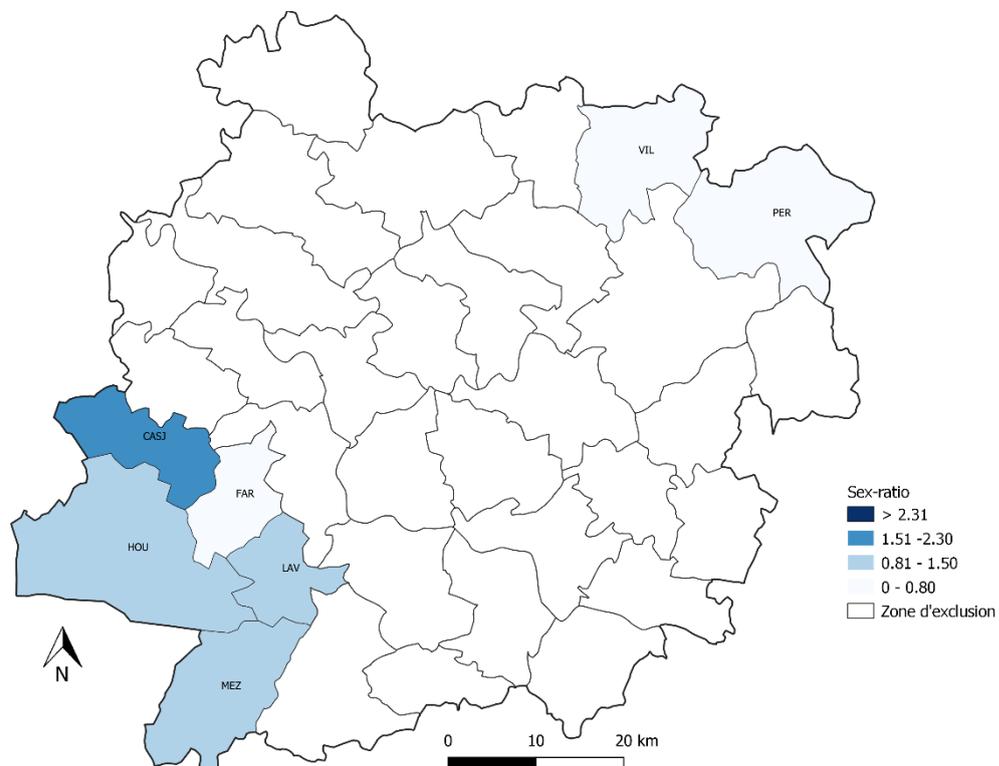


Cartographie 10 : Participation à la chasse (Nombre moyen de chasseurs par battue)

2.3.2 Sélectivité de la chasse (Age et sexe-ratio des prélèvements)



Cartographie 11 : Âge-ratio des cerfs élaphe prélevés (jeunes / adultes)

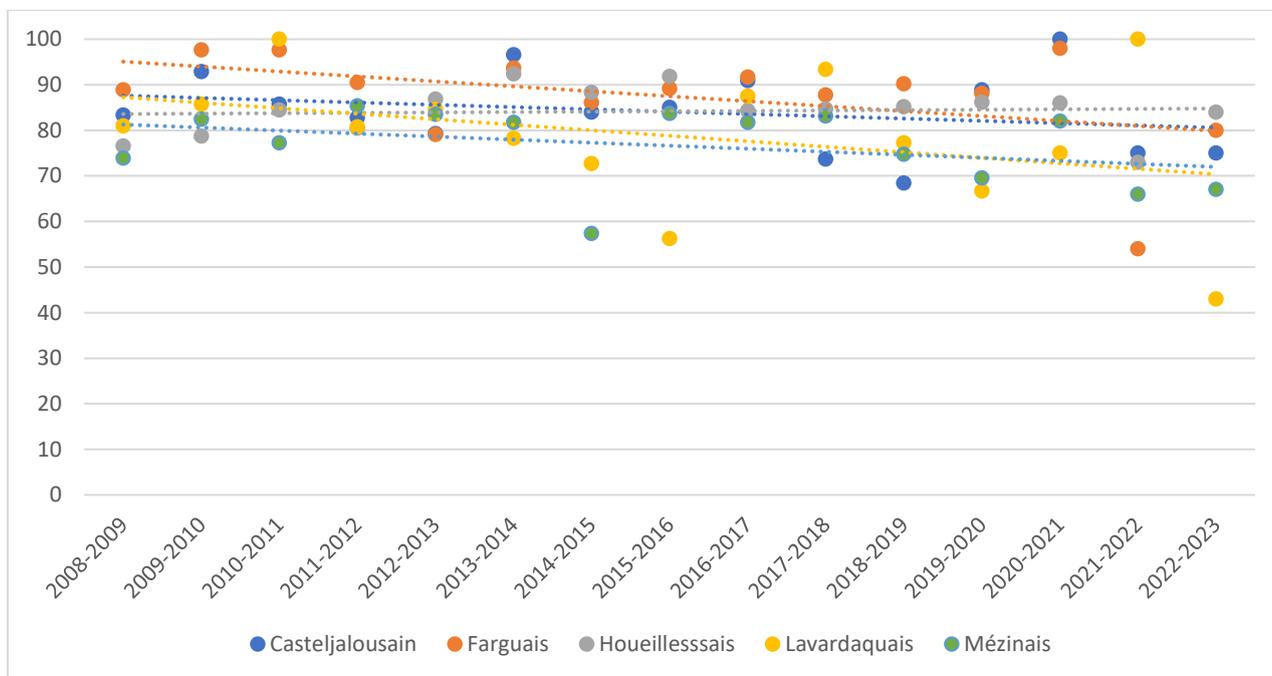


Cartographie 12 : Sex-ratio des cerfs élaphe prélevés (mâles / femelles)

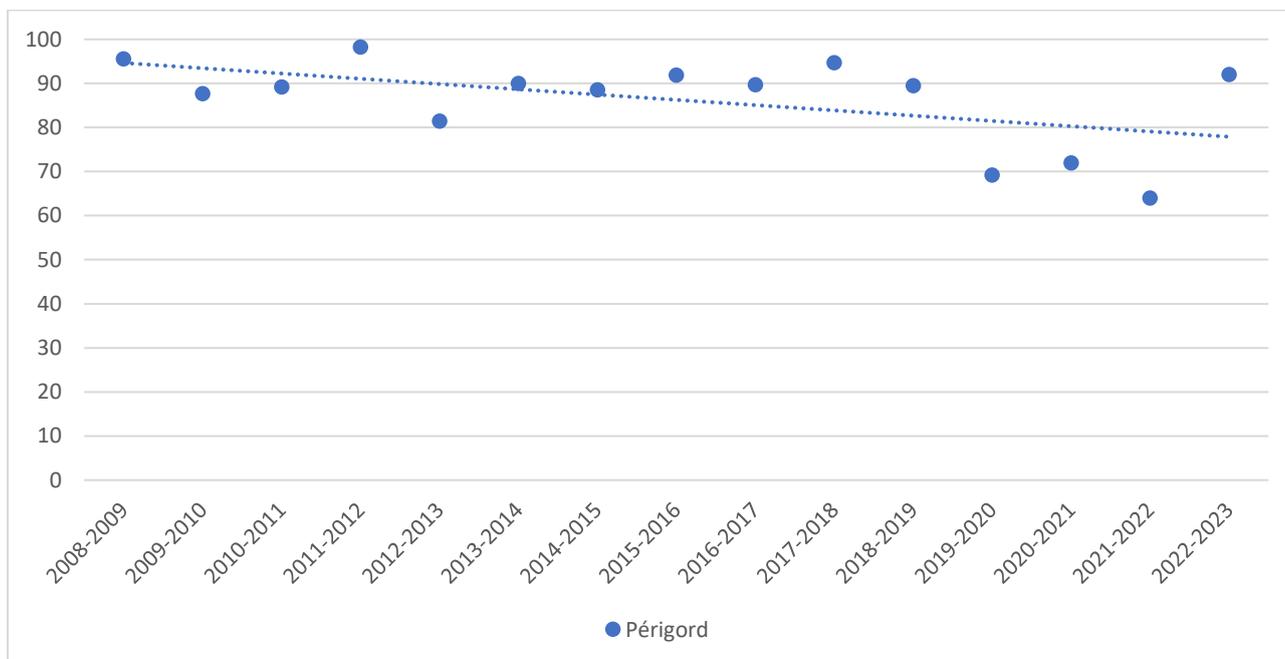
2.3.3 Taux de réalisation des plans de chasse

Le taux de réalisation correspond au rapport entre le nombre d'animaux attribués au plan de chasse et le nombre d'animaux prélevés (réalisation). L'objectif pour les cervidés est de réaliser complètement les plans de chasse, c'est-à-dire, de prélever tous les individus attribués, ce qui correspond à un taux de réalisation de 100 %. Le taux de réalisation est divisé par 10 pour obtenir une note sur 10. Une mauvaise réalisation peut refléter une abondance insuffisante, avec peu d'occasions de prélèvement, l'inefficacité de la chasse ou un défaut de mobilisation des gestionnaires de territoires mais aussi des chasseurs.

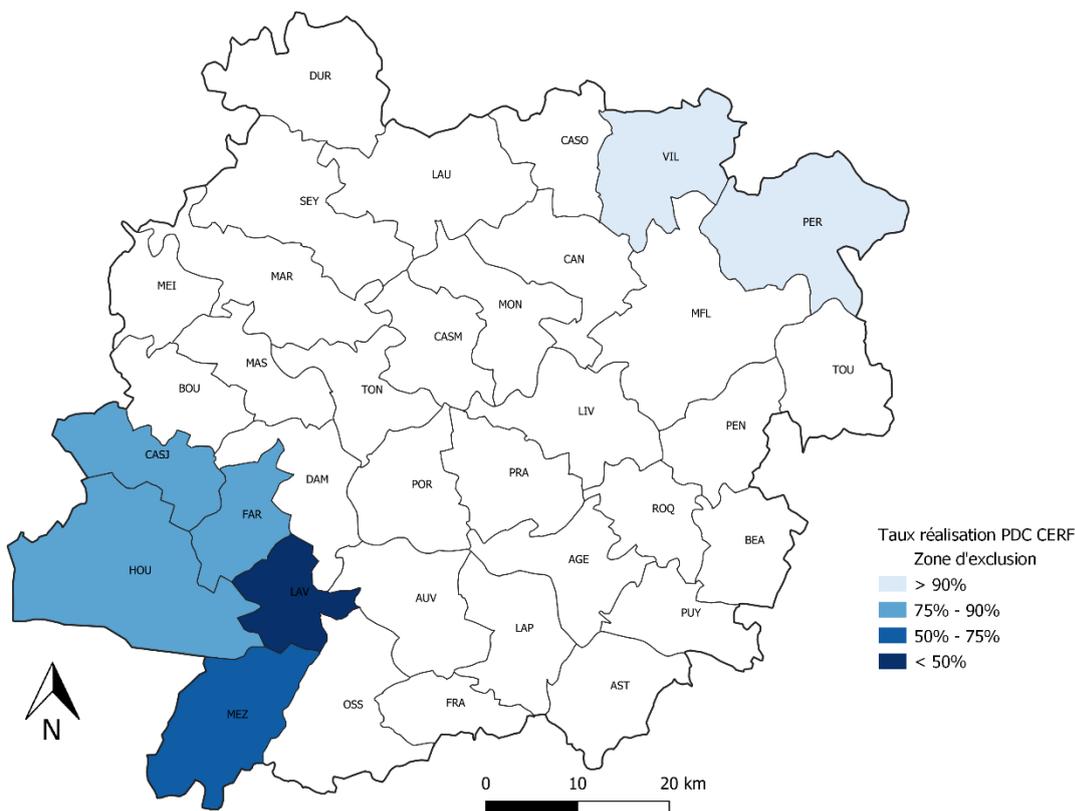
Graphique 12 : Taux de réalisation des plans de chasse sur 15 ans pour l'UG Grandes Landes



Graphique 13 : Taux de réalisation des plans de chasse sur 15 ans pour l'UG Périgord



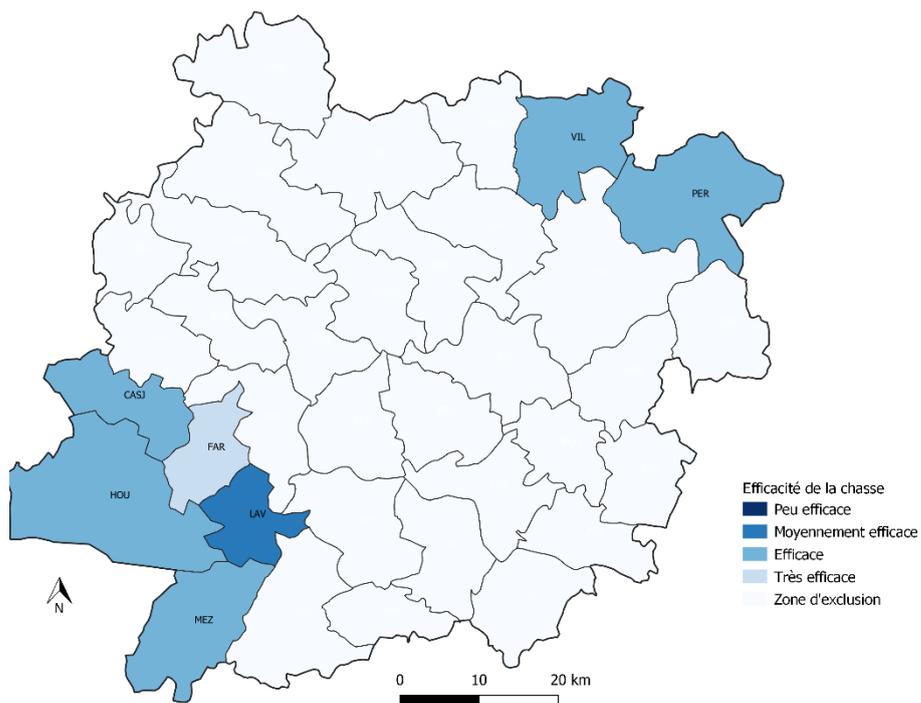
La cartographie ci-après présente, pour la dernière saison, les taux de réalisation par classe, avec un code de couleur.



Cartographie 13 : Indicateur "Réalisation des plans de chasse"

2.3.4 Indicateur composite : "Chasse et efficacité de la chasse"

Les éléments tirés du paramètre "Prélèvement à la chasse" sont présentés *infra* sous forme cartographique (chapitre 2.2.1 - Cartographie 5). L'agrégation des indicateurs simples : "Prélèvement à la chasse" ; "Effort de chasse" ; "Sélectivité de la chasse" et "Réalisation des plans de chasse" permet de dresser le constat présenté sous forme cartographique ci-après. A la page suivante, le tableau "Niveau de population et adéquation avec les objectifs de gestion" vient compléter cette analyse eu égard à la réalisation des objectifs de gestion.



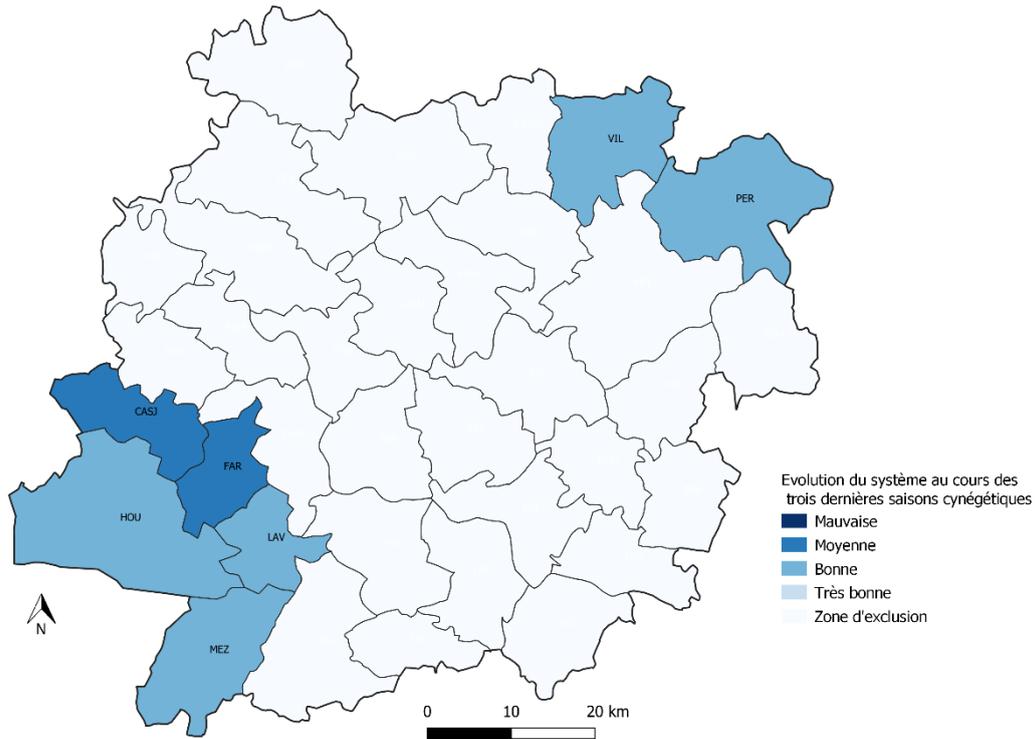
Cartographie 14 : Indicateur composite : "Chasse et efficacité de la chasse"

Tableau 8 : Niveau de population et adéquation avec les objectifs de gestion

Unité de gestion	Sous-Unité de gestion	Effort de chasse	Efficacité de la chasse	Exécution des efforts de régulation supplémentaires en classement rouge ou noir
GL	Casteljalousain	Excellent	Bon	Non concerné
	Farguais	Bon	Bon	Non concerné
	Houeillesais	Bon	Bon	Non concerné
	Lavardaquais	Bon	A peine suffisant	Non concerné
	Mézinais	Bon	A peine suffisant	Non concerné
NL	Villeréalais	Bon	Bon	Non concerné
P	Périgord	Bon	Bon	Non concerné

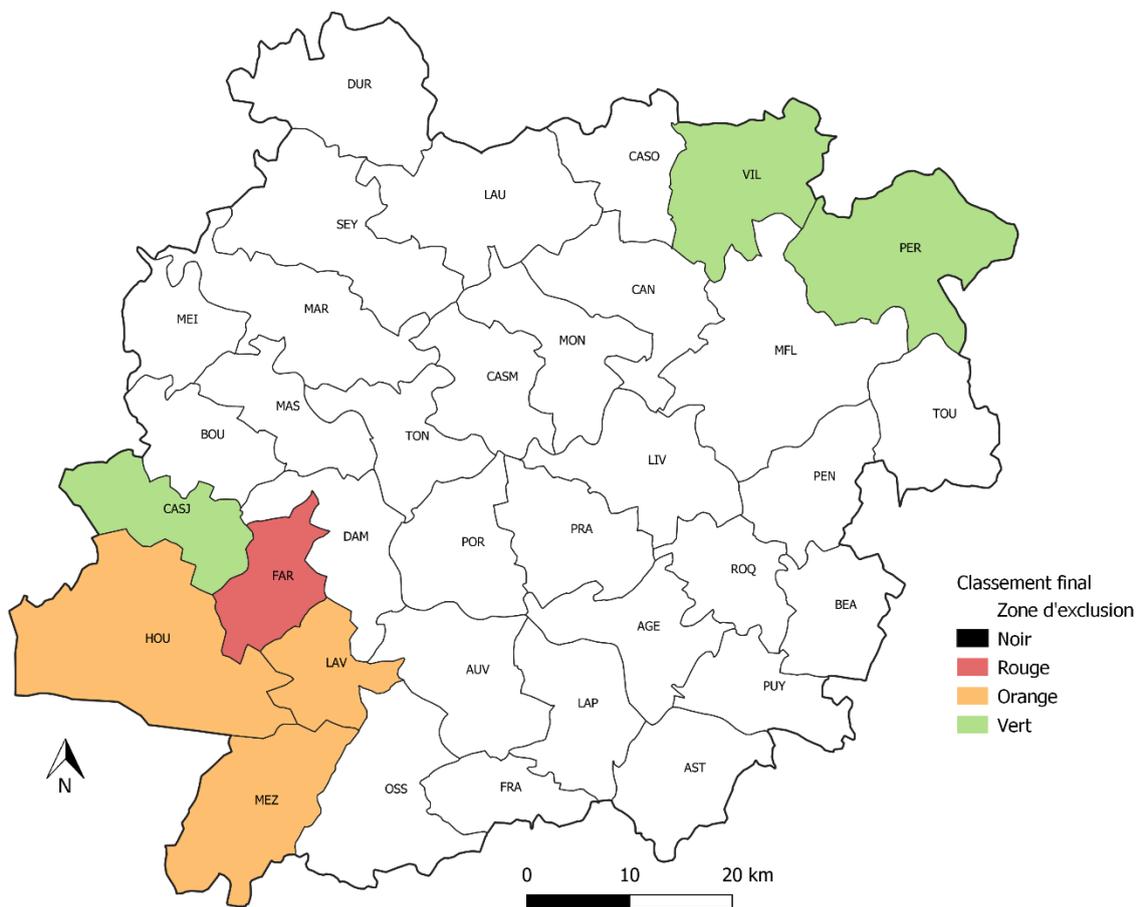
2.4 ÉVOLUTION DU SYSTÈME

Il s'agit ici d'apprécier l'évolution au cours des trois dernières années des indicateurs composites : "Impact du cerf élaphe sur les activités humaines" (chapitre 2.1.2 - Cartographie 4) ; "Abondance des populations de cerfs élaphe" (chapitre 2.2.4 - Cartographie 7) ; "Chasse et efficacité de la chasse pour la gestion cynégétique du cerf élaphe" (chapitre 2.3.4 - Cartographie 13). Pour chaque indicateur simple, son évolution est observée et est répartie en cinq classes : forte augmentation, augmentation, stabilité, diminution, forte diminution. L'évolution de la situation est appréhendée au regard des éléments de comparaison disponibles sur le temps le plus long. Plus cette évolution est conforme aux objectifs, plus la note obtenue se rapproche de 10. La cartographie ci-après présente cette évaluation par classes avec un code de couleur.



Cartographie 15 : Indicateur composite : "Évolution du système"

3. CLASSEMENT ADMINISTRATIF



Cartographie 16 : Classement VORN 2023 pour le cerf (SDGC)

Situation en matière d'équilibre agro-sylvo-cynégétique et objectifs de gestion

Le tableau ci-après, vient compléter cette analyse eu égard à la réalisation des objectifs de gestion.

Tableau 9 : Situation en matière d'équilibre agro-sylvo-cynégétique et objectifs de gestion

Unité de gestion	Sous-Unité de gestion	OBJECTIF FIXÉ L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	IMPACT SUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	ABONDANCE	CHASSE	ÉQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNÉGÉTIQUE ET CLASSEMENT (D'après SDGC)
GL	Casteljalousain	Situation en équilibre et maîtrisée	Objectif fixé année précédente atteint	Objectif fixé année précédente atteint	Objectif fixé année précédente atteint	Classement : Vert Situation : Situation en équilibre ou maîtrisée
	Farguais	Situation de déséquilibre pas encore alarmante mais demandant un effort de régulation des populations	Objectif fixé année précédente atteint	Objectif fixé année précédente non atteint	Objectif fixé année précédente atteint	Classement : Rouge Situation : Situation de déséquilibre pas encore alarmante mais demandant un effort de régulation des populations
	Houeillesais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Objectif fixé année précédente atteint	Objectif fixé année précédente atteint	Objectif fixé année précédente atteint	Classement : Orange Situation : Situation maîtrisée mais demandant attention
	Lavardaquais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Objectif fixé année précédente atteint	Objectif fixé année précédente atteint	Objectif fixé année précédente atteint	Classement : Orange Situation : Situation maîtrisée mais demandant attention
	Mézinais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Objectif fixé année précédente atteint	Objectif fixé année précédente atteint	Objectif fixé année précédente atteint	Classement : Orange Situation : Situation maîtrisée mais demandant attention
NL	Villéralais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Objectif fixé année précédente atteint	Objectif fixé année précédente atteint	Objectif fixé année précédente atteint	Classement : Vert Situation : Situation en équilibre ou maîtrisée
P	Périgord	Situation maîtrisée mais appelant attention	Objectif fixé année précédente atteint	Objectif fixé année précédente atteint	Objectif fixé année précédente atteint	Classement : Vert Situation : Situation en équilibre ou maîtrisée

Campagne 2024-2025

Les tableaux en annexe 4 et 5 présentent les modifications de plan de chasse pour la saison 2024-2025, assorties de l'avis de la commission technique et les données de prélèvements pour la saison 23-24.

ANNEXE 1

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS PLAN DE CHASSE

Tableau 10 : Historique des attributions biches depuis 1980

Sous-Unité de gestion	SAISON DE CHASSE														
	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Casteljalousain	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	1	2	4	2	2
Farguais	1	1	1	1	2	2	2	2	0	5	5	14	12	8	7
Houeillesais	2	2	4	7	6	11	7	10	22	21	21	55	64	45	43
Lavardaquais	1	1	2	2	1	2	3	5	8	10	8	13	9	5	6
Mézinais	0	1	0	2	1	3	1	3	10	15	19	30	23	17	15
Périgord	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	2	2	3	3
Villeréalais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-Unité de gestion	SAISON DE CHASSE														
	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Casteljalousain	2	2	2	0	0	1	1	2	0	5	5	7	6	9	9
Farguais	8	7	7	1	1	0	1	1	1	10	15	18	18	15	15
Houeillesais	38	37	39	38	23	27	22	28	37	42	50	43	51	44	51
Lavardaquais	6	7	4	3	0	2	2	2	3	6	8	9	8	7	8
Mézinais	17	16	17	17	15	14	18	19	23	21	28	28	42	42	37
Périgord	5	6	6	6	4	5	8	10	12	14	17	19	22	25	23
Villeréalais	1	2	0	2	2	2	2	2	4	4	8	12	12	16	7
Sous-Unité de gestion	SAISON DE CHASSE														
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023			
Casteljalousain	11	11	10	8	7	9	7	5	8	4	4	4			
Farguais	15	15	18	16	17	17	19	19	22	21	18	29			
Houeillesais	47	49	49	45	47	61	62	61	63	64	31	57			
Lavardaquais	8	8	7	7	5	5	5	8	7	6	3	7			
Mézinais	33	34	33	38	33	38	38	36	32	34	25	28			
Périgord	18	16	11	8	9	10	11	11	13	10	10	10			
Villeréalais	4	4	4	4	4	6	6	6	6	5	5	5			

Tableau 11 : Historique des attributions cerfs depuis 1980

Sous-Unité de gestion	SAISON DE CHASSE														
	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Casteljalousain	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2	2	3	1
Farguais	0	1	1	3	3	2	3	4	2	5	4	5	5	10	7
Houeillesais	3	3	4	4	4	6	7	10	18	9	18	23	26	37	26
Lavardaquais	0	2	0	2	1	2	3	4	8	3	7	5	2	6	4
Mézinais	1	0	1	1	3	1	1	5	8	8	16	18	15	18	15
Périgord	0	0	0	0	0	0	1	1	2	1	1	2	3	3	3
Villéralais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Sous-Unité de gestion	SAISON DE CHASSE														
	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Casteljalousain	4	6	5	3	2	2	2	2	2	5	6	7	10	10	10
Farguais	8	9	9	1	0	1	0	0	0	12	13	14	12	13	13
Houeillesais	31	30	33	26	29	23	24	29	23	31	38	37	37	38	36
Lavardaquais	5	5	6	2	4	2	2	2	1	5	5	5	7	7	7
Mézinais	14	15	13	17	13	14	18	16	20	18	25	26	25	25	20
Périgord	4	5	5	6	6	8	7	7	11	12	17	17	22	25	19
Villéralais	0	0	2	0	1	0	2	1	4	4	4	5	6	6	5
Sous-Unité de gestion	SAISON DE CHASSE														
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023			
Casteljalousain	8	8	8	8	6	6	5	6	5	3	3	3			
Farguais	14	14	15	13	14	14	15	16	18	18	16	14			
Houeillesais	36	34	34	32	32	38	40	42	42	50	30	56			
Lavardaquais	10	10	9	8	6	5	5	7	7	8	4	9			
Mézinais	25	25	27	21	20	23	25	26	25	27	16	26			
Périgord	19	19	14	14	14	14	15	12	13	11	11	11			
Villéralais	6	5	5	5	4	7	7	7	7	6	7	6			

Tableau 12 : Historique des attributions jeunes depuis 1980

Sous-Unité de gestion	SAISON DE CHASSE														
	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Casteljalousain	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	2	2	1	2	3
Farguais	0	0	0	0	0	1	4	4	2	4	5	9	8	7	8
Houeillessais	0	0	0	0	0	4	7	6	14	17	20	38	32	25	33
Lavardaquais	0	0	0	0	0	3	3	4	6	10	3	8	6	5	5
Mézinais	0	0	0	0	0	3	3	3	5	13	15	23	22	11	19
Périgord	0	0	0	0	0	1	1	1	3	1	2	1	3	3	3
Villéralais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-Unité de gestion	SAISON DE CHASSE														
	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Casteljalousain	2	2	2	0	1	2	2	1	0	4	4	6	8	9	9
Farguais	8	6	7	1	0	0	1	1	1	13	17	16	15	14	14
Houeillessais	32	27	31	33	28	27	23	24	42	43	45	38	44	45	48
Lavardaquais	4	2	6	1	2	2	3	3	3	7	9	10	6	7	7
Mézinais	13	13	17	20	15	16	16	17	21	21	21	29	25	24	31
Périgord	4	6	5	7	6	4	7	7	10	11	13	13	29	28	23
Villéralais	0	0	0	1	0	2	1	2	4	4	5	5	7	8	5
Sous-Unité de gestion	SAISON DE CHASSE														
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023			
Casteljalousain	10	10	11	9	7	7	7	8	5	6	4	5			
Farguais	13	14	14	14	15	17	15	16	19	16	14	17			
Houeillessais	45	46	48	43	43	54	48	52	54	61	29	61			
Lavardaquais	8	8	7	7	5	6	5	7	7	6	2	7			
Mézinais	31	32	33	33	33	32	26	25	25	29	17	28			
Périgord	20	19	15	13	14	15	12	15	13	15	13	17			
Villéralais	5	3	3	3	3	6	6	6	6	6	5	6			

ANNEXE 2

Bornes de classes utilisées pour les variables âge-ratio et sexe-ratio

BORNES DE CLASSE	CRITÈRES DE SÉLECTIVITÉ	COULEUR
SEXE-RATIO		
> 2,3	Il est prélevé beaucoup plus de males que de femelles	■
[1,50 ; 2,3]	Il est prélevé légèrement plus de males que de femelles	■
[0,80 ; 1,50[Prélèvement assez équilibré avec quasiment autant de males que de femelles	■
< 0,80	Il est prélevé beaucoup plus de femelles que de mâles	■
ÂGE-RATIO		
> 2,3	Il est prélevé beaucoup plus de jeunes que d'adultes	■
[1,30 ; 2,3]	Il est prélevé légèrement plus de jeunes que d'adultes	■
[0,45 ; 1,30[Prélèvement assez équilibré avec quasiment autant de jeunes que d'adultes	■
< 0,45	Il est prélevé beaucoup plus d'adultes que de jeunes	■

ANNEXE 3

ANNEXE 4

UG	Ss-UG	Bénéficiaire	Territoire	Demande	Commentaire du bénéficiaire	Décision	Motivation
GL	Casteljalousain	SC Antagnac	Antagnac	1 indifférencié	Importante variation des effectifs de la population	1 Jeune	Population en augmentation Présence de dégâts
GL	Casteljalousain	SC Saint-Martin-de-Curton	Saint-Martin-de-Curton	2 Jeunes au lieu d'1	Importante variation des effectifs de la population et des dégâts significatifs aux productions agricoles ou sylvicoles	Accepté +1 Jeune	Population en augmentation
GL	Farguais	SC Fargues-sur-Ourbise	Fargues-sur-Ourbise	- 2 Biches (soit 10 au lieu de 12)	Importante variation des effectifs de la population	Accepté -2 Biches	Rectification de l'attribution décidée en 2023
GL	Houeillessais	IN Groupement forestier du Domaine de Papetier	Houellès, Pompogne	1 Cerf	Importante variation des effectifs de la population et des dégâts significatifs aux productions agricoles ou sylvicoles	Accepté 1 Jeune	Dégâts forestiers. Dérogation à la norme (235 ha à Pompogne et 188 ha à Allons) pour ce territoire de 142 ha.
GL	Houeillessais	NC Association les Amis de l'homme et de la nature du Bouhoc	Allons	+1 Cerf	Importante variation des effectifs de la population et des dégâts significatifs aux productions agricoles ou sylvicoles	Accepté +1 Cerf	Dérogation à la norme pour ce territoire de 276 ha (188ha Allons).
GL	Houeillessais	SC Allons	Allons	-3 Cerfs, +2 Biches et +1 Jeune	-	Accepté	Adaptation à la répartition des groupes au sein du massif.
GL	Houeillessais	IN Groupement Forestier de Monturon	Allons	-1 Jeune	-	Refusé	Nécessité de maintenir l'effort de régulation.
GL	Houeillessais	SC Pompogne	Pompogne	- 1 Biche et + 1 Jeune	-	Refusé	Nécessité de maintenir l'effort de régulation.
GL	Houeillessais	SC Sauméjan	Sauméjan	+1 Jeune	-	Accepté +1 Jeune	Population en augmentation.
GL	Houeillessais	NC Le Grand Cerf	Houellès	+1 Cerf, -1 Biche et - 1 Jeune	Dégâts significatifs aux productions agricoles	Refusé	
GL	Lavardaquais	SC Pompiey	Pompiey	+1 Cerf et +1 Jeune	Importante variation des effectifs de la population	Accepté +1 Cerf et +1 Jeune	Population en augmentation et des dégâts importants.
GL	Mézinais	SC Saint-Pé-Saint-Simon	Saint-Pé-Saint-Simon	Demande la suppression de son plan de chasse	-	Accepté	Absence d'animaux.
GL	Mézinais	SC Lisse	Lisse	+1 Cerf	-	Accepté +1 Cerf	Population en augmentation.
GL	Mézinais	IN Duvignau Claude	Réaup	-1 Biche et -1 Jeune	Importante variation des effectifs de la population	Refusé	Population importante. Nécessité de maintien de l'attribution.

UG	Ss-UG	Bénéficiaire	Territoire	Demande	Commentaire du bénéficiaire	Décision	Motivation
BL	Damazanais	SC Saint-Pierre-de-Buzet	Saint-Pierre-de-Buzet	-	-	1 Jeune	Présence non négligeable. Dégâts sur vignes.
SC	Tournonais	SC Montayral	Montayral	Demande la suppression de son bracelet CEI	Importante variation des effectifs de la population	Refusé	Mesure de prévention prévue au SDGC.
NG/NL	Castillonnois	IN MR LEGAL Raymond	Lalandusse	Demande 1 CEI	Dégâts significatifs aux productions agricoles	Refusé	Sous réserve des vérifications en cours, ce territoire n'atteint pas le seuil minimum de 300 ha de superficie.
NG/NL	Marmandais	MR CALABET Bernard	Gontaud-de-Nogaret	Demande 1 CEI	Importante variation des effectifs de la population	Refusé	Sous réserve des vérifications en cours, ce territoire n'atteint pas le seuil minimum de 300 ha de superficie.
NG/NL	Villéralais	Groupement du Villéralais	Rayet, Tourliac, Saint-Martin-de-Villéral, Villéral, Dévillac et Parranquet	-3	Importante variation des effectifs de la population	Accepté Nouvelle attribution : 6 Cerfs, 2 Biches et 6 Jeunes	Forte baisse de la population trans frontalière.
SG	Osse	NC Société de chasse du Chaisodet	Mézin et Lannes	Demande un bracelet CEI à la place de son bracelet Jeune	Importante variation des effectifs de la population	Refusé	La commune de Mézin est en zone de présence du cerf, pas en zone d'exclusion. Néanmoins, le premier prélèvement accordé est systématiquement un jeune et la notification de plan de chasse prévoit que le prélèvement peut porter indifféremment sur les classes biches, jeunes et daguets.
P	Périgord	NC Les Sources	Blanquefort-sur-Briolance	Demande 1 biche au lieu d'un jeune	-	Refusé	Le premier prélèvement accordé est systématiquement un jeune et la notification de plan de chasse

UG	Ss-UG	Bénéficiaire	Territoire	Demande	Commentaire du bénéficiaire	Décision	Motivation
							prévoit que le prélèvement peut porter indifféremment sur les classes biches, jeunes et daguets.

NOUVELLES DEMANDES DE PLAN DE CHASSE -CERF-

UG	Ss-UG	Bénéficiaire	Territoire	Demande	Décision	Motivation	Objectif	Dérogation éventuelle	Observation
GL	Mézinais	NC Société de chasse privée d'Arbussan (Mr. Ibanez David)	Poudenas (97 ha), Sainte-Maure - de-Peyriac (177 ha) et Sos (12 ha) <u>TOTAL : 287 ha</u>	<u>4 cerfs :</u> 1 C 1 B 2 J	Attribution 1 J (sous réserve de la vérification des titres de propriété et des cessions de droits de chasse fournis par le demandeur)	Dégâts importants sur des pins et des courgettes.	Maitriser les populations et réguler les cerfs qui causent des dégâts.	La superficie du territoire est inférieure à la norme moyenne pour les communes concernées mais les dégâts et la concentration des cerfs sur ce territoire justifie de déroger.	-
GL	Mézinais	IN Indivision Ardit (Mr. Ardit Mathias)	Gueyze (145 ha)	1 bracelet cerf	Attribution 1 J (sous réserve de la vérification des titres de propriété et des cessions de droits de chasse fournis par le demandeur)	Reboisement en peuplier. Risque de dégâts importants.	Maitriser les populations et prévenir les dégâts.	La norme n'est pas exactement respectée (145 ha pour 158 ha). La prévention des dégâts justifie la dérogation.	-

UG	Ss-UG	Bénéficiaire	Territoire	Demande	Décision	Motivation	Objectif	Dérogation éventuelle	Observation
GL	Mézinais	NC Groupement Forestier de la chaume (Mr. Ripes Christophe)	Gueyze (100 ha)	2 bracelets cerfs	Refusé	Superficie du territoire nettement inférieure à la norme d'attribution (158 ha).	-	-	-
NG/NL	Castelmoronais	IN Jonglas Charles-Henri	Brugnac (49 ha)	<u>2 bracelets cerfs</u> : 1 C et 1 B	Refusé	La superficie du territoire n'atteint pas le seuil minimum requis de 300 ha.	-	-	-
SC	Tournonais	IN Decauchy Jean-Pierre (SAS Les Carmasses)	Montayral (185 ha)	<u>13 bracelets cerfs</u> : 5 C 5 B 3 J	Refusé 4 CEI	Le plan de chasse triennal en cours ne permet d'attribuer que 4 individus dans cette UG en zone d'exclusion. Une révision du plan de chasse serait envisageable afin de satisfaire la demande du gestionnaire de cet enclos, à hauteur de 13 individus demandés.	-	-	-

ANNEXE 5

- PRELEVEMENTS CERF SAISON CYNEGETIQUE 2023-2024 -

UG Bordures Landes

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24		
BL	Bouglonnais	ARGENTON	SC Société communale de chasse d'Argenton		-	-	-	1	-	0		
		BOUGLON	SC Société communale de chasse de Bouglon		-	-	-	1	-	0		
		GREZET-CAVAGNAN	SC Société communale de chasse de Grézet-Cavagnan		-	-	-	1	-	0		
		GUERIN	SC Société communale de chasse de Guérin		-	-	-	1	-	0		
		LABASTIDE-CASTEL-AMOUROUX	SC Société communale de chasse de Labastide-Castel-Amouroux		-	-	-	1	-	0		
		POUSSIGNAC	SC Société communale de chasse de Poussignac		-	-	-	1	-	0		
		ROMESTAING	SC Société communale de chasse de Romestaing		-	-	-	1	-	1		
			IN GFA STOKKERMANS		-	-	-	-	-	-		
		RUFFIAC	SC Société communale de chasse de Ruffiac		-	-	-	1	-	0		
		SAINTE-GEMME-MARTAILLAC	SC Société communale de chasse de Sainte-Gemme-Martailac		-	-	-	1	-	1		
		TOTAL SUG Bouglonnais					-	-	-	9	-	2

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24		
BL	Damazanais	BUZET-SUR-BAISE	SI Société intercommunale de chasse de Buzet-sur-Baïse, Thouars-sur-Garonne	TPC	-	-	-	1	-	0		
		DAMAZAN	SC Société communale de chasse de Damazan	TPC	-	-	-	-	-	-		
		LEYRITZ-MONCASSIN	SC Société communale de chasse de Leyritz-Moncassin		1	1	1	-	2	3		
		MONHEURT	SC Société communale de chasse de Monheurt		-	-	-	1	-	0		
		MONTGAILLARD-EN-ALBRET	SC Société communale de chasse de Montgaillard-en-Albret	TPC	-	-	-	-	-	-		
		PUCH-D'AGENAIS	SC Société communale de chasse de Puch-d'Agenais	TPC	-	-	-	-	-	-		
		RAZIMET	SC Société communale de chasse de Razimet	TPC	-	-	-	-	-	-		
		SAINT-LEGER	SC Société communale de chasse de Saint-Léger	TPC	-	-	-	-	-	-		
		SAINT-LEON	SC Société communale de chasse de Saint-Léon	TPC	-	-	-	-	-	-		
		SAINT-PIERRE-DE-BUZET	SC Société communale de chasse de Saint-Pierre-de-Buzet	TPC	-	-	-	-	-	-		
		THOUARS-SUR-GARONNE	SI Société intercommunale de chasse de Buzet-sur-Baïse, Thouars-sur-Garonne	TPC	-	-	-	-	-	-		
		TOTAL SUG Damazanais					1	1	1	2	2	3

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24		
BL	Massais	CALONGES	SC Société communale de chasse de Calonges		-	-	-	1	-	0		
		CAUMONT-SUR-GARONNE	SC Société communale de chasse de Caumont-sur-Garonne		-	-	-	1	-	0		
		FOURQUES-SUR-GARONNE	SC Société communale de chasse de Fourques-sur-Garonne		-	-	-	1	-	0		
		LAGRUERE	SC Société communale de chasse de Lagruère		-	-	-	1	-	0		
		LE MAS-D'AGENAIS	SC Société communale de chasse du Mas-d'Agenais		-	-	-	1	-	0		
			IN Mairie du Mas d'Agenais		-	-	-	1	-	0		
		SAINTE-MARTHE	SC Société communale de chasse de Sainte-Marthe		-	-	-	1	-	0		
		SAMAZAN	SC Société communale de chasse de Samazan		-	-	-	1	-	0		
		VILLETON	SC Société communale de chasse de Villeton		-	-	-	1	-	0		
		TOTAL SUG Massais					-	-	-	9	-	0

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24		
BL	Meilhanais	COCUMONT	SC Société communale de chasse de Cocumont		-	-	-	1	-	0		
		COUTHURES-SUR-GARONNE	SC Société communale de chasse de Couthures-sur-Garonne		-	-	-	1	-	0		
		GAUJAC	SC Société communale de chasse de Gaujac		-	-	-	1	-	0		
		MARCELLUS	SC Société communale de chasse de Marcellus		-	-	-	1	-	0		
		MEILHAN-SUR-GARONNE	SC Société communale de chasse de Meilhan-sur-Garonne		-	-	-	1	-	0		
		MONTPOUILLAN	SC Société communale de chasse de Montpouillan		-	-	-	1	-	0		
		SAINT-SAUVEUR-DE-MEILHAN	SC Société communale de chasse de Saint-Sauveur-de-Meilhan		-	-	-	1	-	0		
		TOTAL SUG Meilhanais					-	-	-	7	-	0

UG Grandes Landes

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24		
GL	Casteljalousain	ANTAGNAC	SC Société communale de chasse d'Antagnac		-	-	-	-	-	-		
		BEAUZIAC	SC Société communale de chasse de Beauziac	TPC	-	-	-	-	-	-		
		CASTELJALOUX	SC Société communale de chasse de Casteljaloux	TPC	-	-	-	-	-	-		
		LA REUNION	SC Société communale de chasse de La Réunion	TPC	1	2	2	-	3	4		
			NC Association des chasseurs Verneuil-Lanot-Thierry	TPC	0	0	1	-	-	0		
		SAINT-MARTIN-CURTON	SC Société communale de chasse de Saint-Martin-de-Curton		2	2	1	-	3	5		
		TOTAL SUG Casteljalousain					3	4	4	-	6	9

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24		
GL	Farguais	ANZEX	SC Société communale de chasse d'Anzex		3	7	5	-	12	14		
			IN WAYTECK Luc		1	0	1	-	1	1		
		CAUBEYRES	SC Société communale de chasse de Caubeyres	TPC	3	2	2	-	4	7		
		FARGUES-SUR-OURBISE	SC Société communale de chasse de Fargues-sur-Ourbise	TPC	5	12	9	-	22	26		
			NC Association des chasseurs Verneuil-Lanot-Thierry	TPC	-	-	-	-	-	-		
			NC Association des Veneurs des Landes de Gascogne		0	2	0	-	1	2		
			IN Office National des Forêts	TPC	2	3	3	-	6	7		
VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN	SC Société communale de chasse de Villefranche-du-Queyran	TPC	0	2	0	-	1	2				
TOTAL SUG Farguais						14	28	20	-	47	59	

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24
GL	Houeillessais	ALLONS	SC Société communale de chasse d'Allons		15	9	9	-	25	33
			NC Association Les Amis de l'homme et de la nature du Bouchoc		0	0	1	-	-	0
			IN BERNEDE Jean-Pierre		0	0	1	-	-	NT
			IN Groupement Forestier de Monturon		0	1	1	-	1	1
			NC Les Copains Chasseurs Réunis	TPC	0	0	1	-	-	0
			IN SARL AMR		1	1	0	-	1	1
		BOUSSES	SC Société communale de chasse de Boussès		5	5	5	-	12	15
			NC Association Cap de Ciron	TPC	0	2	1	-	1	3
			IN BESSE Roland	TPC	3	4	4	-	8	8
			NC Les Copains Chasseurs Réunis		0	0	1	-	-	0
		DURANCE	SC Société communale de chasse de Durance		3	4	5	-	9	12
			IN Groupement forestier du Vignau	TPC	0	1	0	-	-	NT
			IN Office National des Forêts	TPC	3	2	3	-	6	7
		HOUEILLES	SC Société communale de chasse de Houeillès		5	5	4	-	11	13
			NC Association Cap de Ciron	TPC	3	6	3	-	8	12
			NC Association des chasseurs Verneuil-Lanot-Thierry	TPC	0	0	1	-	-	1
			IN AVIANO Claude		4	4	2	-	8	10
			IN BESSE Roland	TPC	1	1	2	-	4	0
			IN BUTTIGNOL Alain		1	0	1	-	1	NT
			IN Groupement forestier du Domaine de Papetier	TPC	-	-	-	-	-	-
			IN Indivision DROIN-THIBOUT		1	2	2	-	3	5
			NC Le Grand Cerf		0	1	1	-	1	2
			NC Les Copains Chasseurs Réunis	TPC	0	0	1	-	1	1

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24
			IN SAS URBAN PROFILE		1	1	2	-	3	NT
			IN ZEUGSCHMITT Didier		-	-	-	-	-	-
		PINDERES	SC Société communale de chasse de Pindères		3	3	2	-	6	6
			IN Groupement Forestier Bardine	TPC	-	-	-	-	-	-
			IN Indivision Navails	TPC	0	1	0	-	1	0
		POMPOGNE	SC Société communale de chasse de Pompogne	TPC	3	6	2	-	8	11
			IN Groupement Forestier Bardine	TPC	1	1	1	-	3	3
			IN Groupement forestier du Domaine de Papetier	TPC	-	-	-	-	-	-
			IN Indivision Navails	TPC	0	0	1	-	-	0
		SAUMEJAN	SC Société communale de chasse de Sauméjan	TPC	1	1	1	-	3	3
		TOTAL SUG Houeillessais			54	61	58	-	124	147

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24
GL	Lavardaquais	AMBRUS	SC Société communale de chasse d'Ambrus	TPC	1	1	1	-	3	3
		BARBASTE	SC Société communale de chasse de Barbaste	TPC	3	1	1	-	4	5
			NC Groupement Forestier du Majoureau		1	1	1	-	2	3
			NC Groupement forestier du Vignau	TPC	-	-	-	-	-	-
		LAVARDAC	SC Société communale de chasse de Lavardac	TPC	-	-	-	-	-	-
		POMPIEY	SC Société communale de chasse de Pompiéy	TPC	1	1	1	-	3	3
			IN BOUTIN Maurice		1	1	0	-	1	2
IN Office National des Forêts	TPC		3	3	2	-	6	6		
XAINTRAILLES	SC Société communale de chasse de Xaintrailles	TPC	-	-	-	-	-	-		
TOTAL SUG Lavardaquais					10	8	6	-	19	22

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24
GL	Mézinais	GUEYZE	SC Société communale de chasse de Gueyze		3	3	1	-	5	7
			NC Groupement forestier de Nautin		0	2	1	-	2	3
			NC Groupement forestier du Domaine de Massé	TPC	1	1	1	-	2	3
		LISSE	SC Société communale de chasse de Lisse		1	1	1	-	2	3
			NC Société de chasse des Sept Chemins	TPC	1	1	1	-	2	2
		MEYLAN	SC Société communale de chasse de Meylan		1	2	2	-	4	5
			NC Groupement forestier du Domaine de Massé	TPC	-	-	-	-	-	-
			NC Réaup Evasion	TPC	0	1	1	-	1	2
		POUDENAS	SC Société communale de chasse de Poudenas		1	2	2	-	4	4
			IN MIRABAUD Nicolas	TPC	0	1	0	-	1	1
		REAUP	SC Société communale de chasse de Réaup		6	6	8	-	15	17
			NC Société de chasse des Sept Chemins	TPC	2	0	1	-	2	3
			IN DUVIGNAU Claude		1	1	2	-	3	0
			IN MIRABAUD Nicolas	TPC	2	0	1	-	1	3
			NC Réaup Evasion	TPC	4	2	2	-	6	8
		SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	SC Société communale de chasse de Sainte-Maure-de-Peyriac		0	0	1	-	-	0

		SAINT-PE- SAINT- SIMON	SC Société communale de chasse de Saint-Pé-Saint-Simon		1	0	0	-	-	0
		SOS	SC Société communale de chasse de Sos		1	1	1	-	2	2
			NC Groupement forestier du Domaine de Massé	TPC	-	-	-	-	-	-
			IN MIRABAUD Nicolas	TPC	-	-	-	-	-	-
			TOTAL SUG Mézinais		25	24	26	-	52	63

UG Nord du Lot – Nord Garonne

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24		
NL/NG	NL – Canonnais	BEAUGAS	SC Société communale de chasse de Beaugas		-	-	-	1	-	0		
			SC Société communale de chasse de Moulinet	TPC	-	-	-	-	-	-		
		BOUDY-DE-BEAUREGARD	SC Société communale de chasse de Boudy-de-Beauregard		-	-	-	1	-	0		
		CANCON	SC Société communale de chasse de Cancon		-	-	-	1	-	0		
			SC Société communale de chasse de Moulinet	TPC	-	-	-	-	-	-		
		CASSENEUIL	SC Société communale de chasse de Casseneuil		-	-	-	1	-	0		
		CASTELNAUD-DE-GRATECAMBE	SC Société communale de chasse de Castelnaud-de-Gratecambe		-	-	-	1	-	0		
			NC Amicale des propriétaires des Vals de Mascarde et Lagraulou	TPC	-	-	-	-	-	-		
		MONBAHUS	ACCA Association communale de chasse agréée de Monbahus		-	-	-	1	-	0		
			SC Société communale de chasse de Moulinet	TPC	-	-	-	-	-	-		
		MONVIEL	SC Société communale de chasse de Monviel		-	-	-	1	-	0		
			SC Société communale de chasse de Moulinet	TPC	-	-	-	-	-	-		
MOULINET	SC Société communale de chasse de Moulinet	TPC	-	-	-	1	-	0				
PAILLOLES	SC Société communale de chasse de Pailloles		-	-	-	1	-	0				

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24
		SAINT-MAURICE-DE-LESTAPEL	SC Société communale de chasse de Saint-Maurice-de-Lestapel		-	-	-	1	-	0
TOTAL SUG Canconnais					-	-	-	10	-	0

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attributi on MAX	Biche Attributi on MAX	Jeune Attributi on MAX	CEI Attributi on MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisati on 23-24		
NL/N G	NL – Castillonési ens	CAHUZAC	SC Société communale de chasse de Cahuzac		-	-	-	1	-	0		
		CASTILLONN ES	SC Société communale de chasse de Castillonès		-	-	-	1	-	0		
		CAVARC	SC Société communale de chasse de Cavarc		-	-	-	1	-	0		
			NC Association de chasse Diane de Clamens	TPC	-	-	-	1	-	0		
		DOUZAINS	SC Société communale de chasse de Douzains		-	-	-	1	-	0		
		FERRENSAC	SC Société communale de chasse de Ferrensac		-	-	-	1	-	0		
		LALANDUSS E	SC Société communale de chasse de Lalandusse		-	-	-	1	-	0		
			IN LEGAL Raymond		-	-	-	-	-	-		
		LOUGRATTE	SC Société communale de chasse de Lougratte		-	-	-	1	-	0		
		MONTAURIO L	SC Société communale de chasse de Montauriol		-	-	-	1	-	0		
		SAINT- QUENTIN- DU-DROPT	SC Société communale de chasse de Saint- Quentin-du-Dropt		-	-	-	1	-	0		
			NC Association de chasse Diane de Clamens	TPC	-	-	-	-	-	-		
		TOTAL SUG Castillonésiens					-	-	-	10	-	

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24		
NL/NG	NL – Monclarais	FONGRAVE	SC Société communale de chasse de Fongrave		-	-	-	1	-	0		
		MONCLAR	SC Société communale de chasse de Monclar		-	-	-	1	-	0		
			NC Association Chasse Réservee de Monclar		-	-	-	1	-	0		
			NC La Vallée de Tolzac		-	-	-	1	-	0		
		MONTASTRUC	SC Société communale de chasse de Montastruc		-	-	-	1	-	0		
		PINEL-HAUTERIVE SAINT-PIERRE-DE-CAUBEL	SI Société intercommunale de chasse de Saint-Pastour, Pinel-Hauterive et Saint-Pierre-de-Caubel	TPC	-	-	-	0	-	-		
			NC Société de chasse de Pinel-Hauterive		-	-	-	-	-	-		
		SAINT-ETIENNE-DE-FOUGERES	SC Société communale de chasse de Saint-Etienne-de-Fougères		-	-	-	1	-	0		
		SAINT-PASTOUR	SI Société intercommunale de chasse de Saint-Pastour, Pinel-Hauterive et Saint-Pierre-de-Caubel	TPC	-	-	-	1	-	0		
		TOMBEBOEUF	SI Société intercommunale de chasse de Tombebœuf et Villebramar	TPC	-	-	-	1	-	0		
		TOURTRES	SC Société communale de chasse de Tourtrès		-	-	-	1	-	0		
		VILLEBRAMAR	SI Société intercommunale de chasse de Tombebœuf et Villebramar	TPC	-	-	-	0	-	-		
		TOTAL SUG Monclarais					-	-	-	9	-	0

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attributio n MAX	Biche Attributio n MAX	Jeune Attributio n MAX	CEI Attributio n MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisatio n 23-24
NL/N G	NL – Monflanquinois -Villeneuvois	CONDEZAYGUE S	SI Société intercommunale de Monsempron-Libos et Condezaygues	TPC				0		0
		LA SAUVETAT- SUR-LEDE	SC Société communale de chasse de la Sauvetat-sur-Lède					1		0
			NC Amicale des propriétaires des Vals de Mascarde et Lagraulou	TPC				1		0
		LACAUSSE	SC Société communale de chasse de Lacaussade					1		0
		LE LAUSSOU	SC Société communale de chasse du Laussou		1	1	1		2	2
		LEDAT	SC Société communale de chasse du Lédât					1		0
		MONFLANQUIN	SC Société communale de chasse de Monflanquin					1		0
		MONSEGUR	SC Société communale de chasse de Monségur					1		0
		MONSEMPRON- LIBOS	SI Société intercommunale de Monsempron-Libos et Condezaygues	TPC				1		0
SAINT-AUBIN	SC Société communale de chasse de Saint-Aubin					1		0		
SAINT- SYLVESTRE-SUR- LOT	SC Société communale de chasse de Saint-Sylvestre-sur-Lot					1		0		
SAVIGNAC-SUR- LEYZE	SC Société communale de chasse de Savignac-sur-Leyze					1		0		

UG	SUG	Commune	Attributaire	TP C	Cerf Attributio n MAX	Biche Attributio n MAX	Jeune Attributio n MAX	CEI Attributio n MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisatio n 23-24
		TRENTELS	SC Société communale de chasse de Trentels					1		0
		VILLENEUVE-SUR-LOT	SC Société communale de chasse de Villeneuve-sur-Lot					1		0
			SC Société communale de chasse de Pujols					-		
			SC Société communale de chasse de Penne-d'Agenais					-		
			NC Amicale propriétaires de chasse de Montmarès					1		0
			NC Association de chasse de Sainte-Radegonde					1		0
TOTAL SUG Monflanquinois-Villeneuvois					1	1	1	14	2	2

UG	SUG	Commune	Attributaire	TP C	Cerf Attributio n MAX	Biche Attributio n MAX	Jeune Attributio n MAX	CEI Attributio n MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisatio n 23-24
NL/N G	NL – Villeralai s	BOURNEL	SC Société communale de chasse de Bournel					1		0
		DEVILLAC	ACCA Association communale de chasse agréée de Dévillac		3	2	2		6	5
		DOUDRAC	SC Société communale de chasse de Doudrac					1		0
		MAZIERES- NARESSE	SC Société communale de chasse de Mazières-Naresse					1		1
		MONTAUT	SC Société communale de chasse de Montaut					1		0
		PARRANQUE T	ACCA Association communale de chasse agréée de Parranquet		1	1	1		3	2
		RAYET	SC Société communale de chasse du Rayet		0	0	1		1	1
		RIVES	SC Société communale de chasse de Rives					1		1
		SAINT- ETIENNE- DE- VILLEREAL	ACCA Association communale de chasse agréée de Saint-Etienne-de-Villereal					1		0
		SAINT- EUTROPE- DE-BORN	SC Société communale de chasse de Saint-Eutrope-de-Born					1		0
		SAINT- MARTIN-DE- VILLEREAL	SC Société communale de chasse de Saint-Martin-de-Villereal		1	2	0		2	0
		TOURLIAC	SC Société communale de chasse de Tourliac		1	0	1		-	2

UG	SUG	Commune	Attributaire	TP C	Cerf Attributio n MAX	Biche Attributio n MAX	Jeune Attributio n MAX	CEI Attributio n MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisatio n 23-24
		VILLEREAL	SC Société communale de chasse de Villeréal		0	0	1		1	1
TOTAL SUG Villeréalais					6	5	6	7	13	13

UG	SUG	Commune	Attributaire	TP C	Cerf Attributi on MAX	Biche Attributi on MAX	Jeune Attributi on MAX	CEI Attributi on MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisati on 23-24		
NL/N G	NG – Castelmorona is	BRUGNAC	ACCA Association communale de chasse agréée de Brugnac					1		0		
		CASTELMORON-SUR-LOT	SC Société communale de chasse de Castelmoron- sur-Lot					1		0		
		COULX	SC Société communale de chasse de Coulx					1		0		
		GRATELOUP-SAIN T-GAYRAND	Société communale de chasse de Grateloup-Saint- Gayrand					1		0		
		LABRETONIE	SC Société communale de chasse de Labretonie					1		0		
		LAPARADE	SC Société communale de chasse de Laparade					1		0		
			IN DELMOTTE Roland					1		0		
		VERTEUIL-D'AGENAIS	SC Société communale de chasse de Verteuil- d'Agenais					1		0		
		TOTAL SUG Castelmoronais								8		0

UG	SUG	Commune	Attributaire	TP C	Cerf Attributi on MAX	Biche Attributi on MAX	Jeune Attributi on MAX	CEI Attributi on MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisati on 23-24
NL/N G	NG – Duraquois	AURIAC-SUR- DROPT	SC Société communale de chasse d'Auriac- sur-Dropt					1		0
		BALEYSSAGUES	SC Société communale de chasse de Baleyssagues					1		0
		DURAS	SC Société communale de chasse de Duras					1		0
		ESCLOTTES	SC Société communale de chasse d'Escottes					1		0
		LA SAUVETAT-DU- DROPT	SC Société communale de chasse de La Sauvetat-du-Dropt					1		0
		LOUBES- BERNAC	SC Société communale de chasse de Loubès- Bernac					1		0
		MOUSTIER	ACCA Association communale de chasse agrée de Moustier					1		0
		PARDAILLAN	SC Société communale de chasse de Pardailan					1		0
		SAINT-ASTIER	ACCA Association communale de chasse agrée de Saint-Astier-de-Duras					1		0
		SAINTE- COLOMBE-DE- DURAS	SC Société communale de chasse de Sainte- Colombe-de-Duras					1		0
		SAINT-JEAN-DE- DURAS	ACCA Association communale de chasse agrée de Saint-Jean-de-Duras					1		0
		SAINT-SERNIN- DE-DURAS	ACCA Association communale de chasse agrée de Saint-Sernin-de-Duras					1		0

UG	SUG	Commune	Attributaire	TP C	Cerf Attributi on MAX	Biche Attributi on MAX	Jeune Attributi on MAX	CEI Attributi on MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisati on 23-24
		SAVIGNAC-DE-DURAS	ACCA Association communale de chasse de Savignac-de-Duras					1		0
		SOUSENSAC	ACCA Association communale de chasse agréée de Soumensac					1		0
		VILLENEUVE-DE-DURAS	SC Société communale de chasse de Villeneuve-de-Duras					1		0
TOTAL SUG Duraquois								15		0

UG	SUG	Commune	Attributaire	T P C	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24
NL/ NG	NG – Lauzunais	AGNAC	ACCA Association communale de chasse agréée d'Agnac					1		0
			NC Association de chasse d'Isaac					0		0
		ALLEMANS-DU-DROPT	ACCA Association communale de chasse agréée d'Allemans-du-Dropt					1		0
		ARMILLAC	SC Société communale de chasse d'Armillac					1		0
		BOURGOUNGUAGE	SC Société communale de chasse de Bourgougnague					1		0
			NC Association de chasse d'Isaac					0		0
		LAPERCHE	SC Société communale de chasse de Laperche					1		0
		LAUZUN	SC Société communale de chasse de Lauzun					1		0
			NC Les Versants du Mouléou					1		0
		LAVERGNE	SC Société communale de chasse de Lavergne					1		0
		MIRAMONT-DE-GUYENNE	SC Société communale de chasse de Miramont-de-Guyenne					1		0
		MONTIGNAC-DE-LAUZUN	SC Société communale de chasse de Montignac-de-Lauzun					1		0
		PEYRIERES	SC Société communale de chasse de Peyrières					1		0
		PUYSSERAMPION	SC Société communale de chasse de Puysserampion					1		0
		ROUMAGNE	SC Société communale de chasse de Roumagne					1		0
		SAINT-COLOMB-DE-LAUZUN	SC Société communale de chasse de Saint-Colomb-de-Lauzun					1		1

UG	SUG	Commune	Attributaire	T P C	Cerf Attribut ion MAX	Biche Attrib ution MAX	Jeune Attrib ution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24
		SAINT-PARDOUX-ISAAC	SC Société communale de chasse de Saint-Pardoux-Isaac					1		0
			NC Association de chasse d'Isaac					0		0
		SEGALAS	SC Société communale de chasse de Ségallas					1		0
		SERIGNAC-PEBOUDOU	SC Société communale de chasse de Sérignac-Péboudou					1		1
TOTAL SUG Lauzunais								17		2

UG	SUG	Commune	Attributaire	TP C	Cerf Attributi on MAX	Biche Attributi on MAX	Jeune Attributi on MAX	CEI Attributi on MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisati on 23-24
NL/N G	NG – Marmandais	AGME	SC Société communale de chasse d'Agmé					1		0
		BEAUPUY	SC Société communale de chasse de Beaupuy					1		0
		BIRAC-SUR- TREC	SC Société communale de chasse de Birac-sur-Trec					1		0
		FAUGUEROL LES	SC Société communale de chasse de Fauguerolles					1		0
		GONTAUD- DE- NOGARET	SC Société communale de chasse de Gontaud-de- Nogaret					1		0
			IN CALABET Bernard					0		0
		HAUTESVIGN ES	SC Société communale de chasse de Hautesvignes					1		0
		JUSIX	SC Société communale de chasse de Jusix					1		0
		LONGUEVILL E	SC Société communale de chasse de Longueville					1		0
		MARMANDE	SC Société communale de chasse de Marmande					1		0
		SAINTE- BAZEILLE	SC Société communale de chasse de Sainte-Bazeille					1		0

UG	SUG	Commune	Attributaire	TP C	Cerf Attributi on MAX	Biche Attributi on MAX	Jeune Attributi on MAX	CEI Attributi on MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisati on 23-24
		SAINT- MARTIN- PETIT	SC Société communale de chasse de Saint-Martin- Petit					1		0
		SAINT- PARDOUX- DU-BREUIL	SC Société communale de chasse de Saint-Pardoux- du-Breuil					1		0
		VIRAZEIL	SC Société communale de chasse de Virazeil					1		0
TOTAL SUG Marmandais								13		0

UG	SUG	Commune	Attributaire	TP C	Cerf Attributi on MAX	Biche Attributi on MAX	Jeune Attributi on MAX	CEI Attributi on MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisati on 23-24
NL/N G	NG – Seychois	CAMBES	ACCA Association communale de chasse agréée de Cambes					1		0
		CASTELNAU -SUR-GUPIE	SC Société communale de chasse de Castelnau-sur-Gupie					1		0
		CAUBON- SAINT- SAUVEUR	SC Société communale de chasse de Caubon-Saint-Sauveur					1		0
		ESCASSEFOR T	SC Société communale de chasse d'Escassefort					1		0
		LACHAPELL E	ACCA Association communale de chasse agréée de Lachapelle					1		0
		LAGUPIE	SC Société communale de chasse de Lagupie					1		0
		LEVIGNAC- DE- GUYENNE	SI Société intercommunale de chasse de Lévig-nac-de-Guyenne et Saint-Pierre-sur-Dropt	TPC				1		0
		MAUVEZIN- SUR-GUPIE	SC Société communale de chasse de Mauvezin-sur-Gupie					1		0

UG	SUG	Commune	Attributaire	TP C	Cerf Attributi on MAX	Biche Attributi on MAX	Jeune Attributi on MAX	CEI Attributi on MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisati on 23-24
		MONTETON	SC Société communale de chasse de Monteton					1		0
		MONTIGNA C- TOUPINERIE	SC Société communale de chasse de Montignac-Toupinerie					1		0
		PUYMICLAN	SC Société communale de chasse de Puymiclan					1		0
		SAINT-AVIT	SC Société communale de chasse de Saint-Avit					1		0
		SAINT- BARTHELEM Y- D'AGENAIS	SC Société communale de chasse de Saint-Barthélemy- d'Agenais					1		0
		SAINT- GERAUD	SC Société communale de chasse de Saint-Géraud					1		0
		SAINT- PIERRE-SUR- DROPT	SI Société intercommunale de chasse de Lévigac-de- Guyenne et Saint-Pierre-sur-Dropt	TPC				0		0
		SEYCHES	SC Société communale de chasse de Seyches					1		0
TOTAL SUG Seychois								15		0

UG	SUG	Commune	Attributaire	TP C	Cerf Attributi on MAX	Biche Attributi on MAX	Jeune Attributi on MAX	CEI Attributi on MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisati on 23-24	
NL/N G	NG – Tonneinquois	CLAIRAC	ACCA Association communale de chasse agrée de Clairac					1		0	
		FAUILLET	SC Société communale de chasse de Fauillet					1		0	
		NICOLE	SC Société communale de chasse de Nicole					1		0	
		SENESTIS	SC Société communale de chasse de Sénestis					1		0	
			IN Mairie de Sénestis					0		0	
		TONNEINS	SC Société communale de chasse de Tonneins					1		0	
		VARES	SC Société communale de chasse de Varès					1		0	
		TOTAL SUG Tonneinquois								6	0

UG Pays de Serres et Causses

UG	SUG	Commune	Attributaire	TP C	Cerf Attributi on MAX	Biche Attributi on MAX	Jeune Attributi on MAX	CEI Attributi on MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisati on 23-24		
SC	Agenais	AGEN	SC Société communale de chasse de Foulayronnes	TP C				0		0		
		BOE	SC Société communale de chasse de Boé					0		0		
		BON- ENCONTRE	SC Société communale de chasse de Bon-Encontre					0		0		
		COLAYRAC- SAINT-CIRQ	SC Société communale de chasse de Colayrac-Saint-Cirq					1		0		
			NC Saint-Hubert Club de Tourtarel	TP C				1		0		
			NC Société de chasse du Plateau de Saint-Cirq					0		0		
		FOULAYRON NES	SC Société communale de chasse de Foulayronnes	TP C				1		0		
			NC Saint-Hubert Club de Tourtarel	TP C				0		0		
		PONT-DU- CASSE	SC Société communale de chasse de Pont-du-Casse					1		0		
		SAINT- HILAIRE-DE- LUSIGNAN	SC Société communale de chasse de Saint-Hilaire-de-Lusignan					1		0		
			IN LABOULBENE Jean-Philippe					0		0		
			NC Saint-Hubert Club de Tourtarel	TP C				0		0		
		TOTAL SUG Agenais								5		0

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24		
SC	Beauvillois	BEAUVILLE	SC Société communale de chasse de Beauville					1		0		
		BLAYMONT	SI Société intercommunale de chasse d'Auradou, Blaymont, Cauzac, Frespech, Massels et Massoulès	TPC				0		0		
		CAUZAC	SI Société intercommunale de chasse d'Auradou, Blaymont, Cauzac, Frespech, Massels et Massoulès	TPC				1		0		
		DONDAS	SI Société intercommunale de chasse d'Engayrac et Dondas	TPC				0		0		
		ENGAYRAC	SI Société intercommunale de chasse d'Engayrac et Dondas	TPC				1		0		
		SAINTE-MARTIN-DE-BEAUVILLE	SI Société intercommunale de chasse de La Sauvetat-de-Savères et Saint-Martin-de-Beauville	TPC				0		0		
		SAINTE-MAURIN	SC Société communale de chasse de Saint-Maurin					1		0		
		TAYRAC	SC Société communale de chasse de Tayrac					1		0		
		TOTAL SUG Beauvillois										
										5		0

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24		
SC	Livradais	ALLEZ-ET-CAZENEUVE	SC Société communale de chasse d'Allez-et-Cazeneuve					1		0		
			NC Association des chasses et pêches privées 47 « Le fin chasseur »	TPC				0		0		
		BIAS	SC Société communale de chasse de Bias					1		0		
		DOLMAYRAC	SC Société communale de chasse de Dolmayrac					1		0		
			NC Association des propriétaires et chasseurs de la Vallée de la Beausse	TPC				0		0		
			IN Denis Hervé					0		0		
		LE TEMPLE-SUR-LOT	SC Société communale de chasse du Temple-sur-Lot					1		0		
		PUJOLS	SC Société communale de chasse de Pujols					1		0		
			NC Association des chasses et pêches privées 47 « Le fin chasseur »	TPC				0		0		
			PC Groupement Hautefage	TPC				1		0		
		SAINT-ANTOINE-DE-FICALBA	PC Groupement Hautefage	TPC				1		0		
		SAINTE-COLOMBE-DE-VILLENEUVE	SC Société communale de chasse de Sainte-Colombe-de-Villeneuve					1		0		
NC Association des chasses et pêches privées 47 « Le fin chasseur »	TPC					0		0				

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24
		SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT	SC Société communale de chasse de Sainte-Livrade-sur-Lot					1		0
		SEMBAS	NC Association des chasses et pêches privées 47 « Le fin chasseur »	TPC				1		0
			IN DEHAUTEFEUILLE Christophe					0		0
TOTAL SUG Livradais								10		0

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24		
SC	Pennois	AURADOU	SI Société intercommunale de chasse d'Auradou, Blaymont, Cauzac, Frespech, Massels et Massoulès	TPC				0		0		
		DAUSSE	SC Société communale de chasse de Dausse					1		0		
		FRESPECH	SI Société intercommunale de chasse d'Auradou, Blaymont, Cauzac, Frespech, Massels et Massoulès	TPC				0		0		
		HAUTEFAG E-LA-TOUR	PC Groupement Hautefage	TPC				1		0		
			NC Association chasse privée Bonneval	TPC				0		0		
		MASSELS	SI Société intercommunale de chasse d'Auradou, Blaymont, Cauzac, Frespech, Massels et Massoulès	TPC				0		0		
		MASSOULES	SI Société intercommunale de chasse d'Auradou, Blaymont, Cauzac, Frespech, Massels et Massoulès	TPC				0		0		
			NC Association propriétaires et chasseurs St Léger	TPC				0		0		
		PENNE-D'AGENAIS	SC Société communale de chasse de Penne-d'Agenais	TPC				1		0		
			NC Association propriétaires et chasseurs St Léger	TPC				1		0		
		TREMONS	SC Société communale de chasse de Trémons					1		0		
		TOTAL SUG Pennois								5		0

UG	SUG	Commune	Attributaire	TP C	Cerf Attributi on MAX	Biche Attributi on MAX	Jeune Attributi on MAX	CEI Attributi on MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisati on 23-24	
SC	Portais	AIGUILLON	SC Société communale de chasse d'Aiguillon					1		0	
		BAZENS	SI Société intercommunale de chasse de Bazens, Clermont-Dessous et Port-Sainte-Marie	TP C				1		0	
		BOURRAN	SC Société communale de chasse de Bourran					1		0	
		CLERMONT-DESSOUS	SI Société intercommunale de chasse de Bazens, Clermont-Dessous et Port-Sainte-Marie	TP C				1		0	
		FREGIMONT	SC Société communale de chasse de Frégimont					1		0	
		GALAPIAN	SC Société communale de chasse de Galapian					1		0	
		LAFITTE-SUR-LOT	SC Société communale de chasse de Lafitte-sur-Lot					1		0	
		LAGARRIGUE	SC Société communale de chasse d'Aiguillon					0		0	
		PORT-SAINTE-MARIE	SI Société intercommunale de chasse de Bazens, Clermont-Dessous et Port-Sainte-Marie	TP C				1		0	
			NC Agriculteur chasseur Plateau de Castagnet					0		0	
		SAINT-SALVY	Société communale de chasse de Saint-Salvy					1		0	
		TOTAL SUG Portais								9	0

UG	SUG	Commune	Attributaire	TP C	Cerf Attributio n MAX	Biche Attributio n MAX	Jeune Attributio n MAX	CEI Attributio n MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisatio n 23-24		
SC	Prayssassais	COURS	SC Société communale de chasse de Cours					1		0		
			NC Association des propriétaires et chasseurs de la Vallée de la Beousse	TPC				0		0		
			NC Association des chasses et pêches privées 47 "Le fin chasseur"	TPC				0		0		
		LACEPEDE	SC Société communale de chasse de Lacépède					1		1		
		LAUGNAC	SC Société communale de chasse de Laugnac					1		0		
			NC Association des chasses et pêches privées 47 "Le fin chasseur"	TPC				0		0		
		LUSIGNAN-PETIT	SC Société communale de chasse de Lusignan-Petit					1		0		
		MADAILLAN	SC Société communale de chasse de Madaillan					1		0		
			NC Association chasse de Madaillan					1		0		
			IN LABOULBENE Jean-Philippe	TPC				0		0		
		MONTPEZAT-D'AGENAI	SC Société communale de chasse de Montpezat					1		0		
			NC Association chasseurs et propriétaires de Pech d'Ancou					0		0		
		PRAYSSAS	SC Société communale de chasse de Prayssas					1		0		
		SAINT-SARDOS	SC Société communale de chasse de Saint-Sardos					1		0		
		TOTAL SUG Prayssassais								9		1

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attributio n MAX	Biche Attributio n MAX	Jeune Attributio n MAX	CEI Attributio n MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisatio n 23-24
SC	Puymirolais	CASTELCULIER	SC Société communale de chasse de Castelculier					0		0
		CLERMONT-SOUBIRAN	SC Société communale de chasse de Clermont-Soubiran	TPC				1		0
			NC Association des chasseurs et propriétaires de Grayssas et de Clermont-Soubiran	TPC				0		0
		GRAYSSAS	SC Société communale de chasse de Clermont-Soubiran	TPC				0		0
			SC Société communale de chasse de Saint-Urcisse	TPC				0		0
			NC Association des chasseurs et propriétaires de Grayssas et de Clermont-Soubiran	TPC				0		0
		LAFOX	SC Société communale de chasse de Lafox					0		0
		PUYMIROL	SC Société communale de chasse de Puymirol					1		0
			NC Les Caçaires Puymirolais					1		0
		SAINTE-CAPRAIS-DE-LERM	SC Société communale de chasse de Sainte-Caprais-de-Lerm					1		0
SAINTE-JEAN-DE-THURAC	SC Société communale de chasse de Sainte-Jean-de-Thurac					1		0		

U G	SUG	Commune	Attributaire	TP C	Cerf Attributio n MAX	Biche Attributio n MAX	Jeune Attributio n MAX	CEI Attributio n MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisatio n 23-24
		SAINT-PIERRE- DE-CLAIRAC	SC Société communale de chasse de Saint- Pierre-de-Clairac					1		0
		SAINT- ROMAIN-LE- NOBLE	SC Société communale de chasse de Saint- Romain-le-Noble					1		0
		SAINT-URCISSE	SC Société communale de chasse de Saint- Urcisse	TPC				1		0
TOTAL SUG Puymirolais								8		0

U G	SUG	Commune	Attributaire	TP C	Cerf Attributio n MAX	Biche Attributio n MAX	Jeune Attributio n MAX	CEI Attributio n MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisatio n 23-24		
SC	Roquentin	BAJAMONT	SI Société intercommunale de chasse de La Croix-Blanche, Castella et Bajamont	TPC				0		0		
			IN LAUMONT Nicolas	TPC				0		0		
		CASSIGNAS	SI Société intercommunale de chasse de Cassignas et Laroque-Timbaut	TPC				1		0		
		CASTELLA	SI Société intercommunale de chasse de La Croix-Blanche, Castella et Bajamont	TPC				0		0		
			IN LAUMONT Nicolas	TPC				0		0		
			NC Association des chasses et pêches privées 47 « Le fin chasseur »	TPC				0		0		
		LA CROIX-BLANCHE	SI Société intercommunale de chasse de La Croix-Blanche, Castella et Bajamont	TPC				1		0		
			IN LAUMONT Nicolas	TPC				0		0		
			SC Société communale de chasse de Foulayronnes	TPC				0		0		
		LA SAUVETAT-DE-SAVERES	SI Société intercommunale de chasse de La Sauvetat-de-Savères et Saint-Martin-de-Beauville	TPC				1		0		
		LAROQUE-TIMBAUT	SI Société intercommunale de chasse de Cassignas et Laroque-Timbaut	TPC				0		0		
MONBALEN	SC Société communale de chasse de Monbalen					1		0				
SAINT-ROBERT	SC Société communale de chasse de Saint-Robert					1		0				
SAUVAGNAS	SC Société communale de chasse de Sauvagnas					1		0				
TOTAL SUG Roquentin								6		0		

U G	SUG	Commune	Attributaire	TP C	Cerf Attributi on MAX	Biche Attributi on MAX	Jeune Attributi on MAX	CEI Attributi on MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisati on 23-24	
SC	Tournonais	ANTHE	ACCA Anthé					1		0	
		BOURLENS	SC Société communale de chasse de Bourlens					1		0	
		CAZIDEROQUE	SC Société communale de chasse de Cazideroque					1		0	
		COURBIAC	SC Société communale de chasse de Courbiac					1		0	
		MASQUIERES	SC Société communale de chasse de Masquières					1		0	
		MONTAYRAL	SC Société communale de chasse de Montayral					1		0	
			NC Association Le Refuge					1		0	
			NC Chasse Mauroux-Touzac « La Gibecière »					1		0	
			NC La Gibecière					1		0	
			IN MALARDEAU Éric	TP C				0		0	
		SAINT-GEORGES	SC Société communale de chasse de Saint-Georges					1		0	
		SAINT-VITE	SC Société communale de chasse de Saint-Vite					1		0	
		THEZAC	SC Société communale de chasse de Thézac					1		0	
			IN MALARDEAU Éric	TP C				0		0	
		TOURNON-D'AGENAIS	SC Société communale de chasse de Tournon-d'Agenais					1		0	
			NC Groupement de propriétaires et chasseurs Coteaux Sud Tournon					0		0	
		TOTAL SUG Tournonais								13	0

UG Périgord

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24		
P	Périgord	BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE	SC Société communale de chasse de Blanquefort-sur-Briolance		4	4	4		9	11		
			NC Les Sources		0	0	1		-	1		
		CUZORN	SC Société communale de chasse de Cuzorn		0	0	1				1	
			NC Amicale des Anjeaux	TPC								
		FUMEL	NC Association amicale des chasseurs de Fumel									
			NC Association des chasseurs de grand gibier									
			NC Soturac Association de Propriétaires et Chasseurs pour la Protection du Milieu Naturel									
		GAVAUDUN	SC Société communale de chasse de Gavaudun		1	1	2		3	4		
			NC Amicale des Anjeaux	TPC	0	0	1		-	1		
		LACAPELLE-BIRON	SC Société communale de chasse de Lacapelle-Biron		3	3	4		8	10		
			NC Amicale des Anjeaux	TPC								
		MONTAGNAC-SUR-LEDE	SC Société communale de chasse de Montagnac-sur-Lède		1	1	2		3	4		
		PAULHIAC	SC Société communale de chasse de Paulhiac		2	2	1		4	5		
SAINT-FRONT-SUR-LEMANCE	SC Société communale de chasse de Saint-Front-sur-Lémance		1	0	0		-	1				

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24
		SALLES	SC Société communale de chasse de Salles		0	0	1		-	1
			IN OLLIVIER Éric							
		SAUVETERRE-LA-LEMANCE	SC Société communale de chasse de Sauveterre-la-Lémance		2	0	1		2	3
			IN LAPORTE Roger							
TOTAL SUG Périgord					14	11	18	-	29	42

UG Sud Garonne

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24		
SG	Astaffortais	ASTAFFORT	SC Société communale de chasse d'Astaffort					1		0		
		CAUDECOSTE	SC Société communale de chasse de Caudecoste					1		0		
		CUQ	SC Société communale de chasse de Cuq					1		0		
		FALS	SC Société communale de chasse de Fals					1		0		
		LAYRAC	SC Société communale de chasse de Layrac					1		0		
		SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME	SI Société intercommunale de chasse de Saint-Nicolas-de-la-Balermes et Saint-Sixte	TPC				1		0		
		SAINT-SIXTE	SI Société intercommunale de chasse de Saint-Nicolas-de-la-Balermes et Saint-Sixte	TPC				0		0		
		SAUVETERRE-SAINT-DENIS	SC Société communale de chasse de Sauveterre-Saint-Denis					1		0		
		TOTAL SUG Astaffortais								7		0

UG	SUG	Commune	Attributaire	TP C	Cerf Attributio n MAX	Biche Attributio n MAX	Jeune Attributio n MAX	CEI Attributio n MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisatio n 23-24		
SG	Franciscain	FIEUX	SC Société communale de chasse de Fieux	TP C				1		0		
			NC Association de chasse Pineaud					0		0		
		FRANDESCAS	SC Société communale de chasse de Francescas					1		0		
			SC Société communale de chasse de Fieux	TP C				0		0		
		LAMONTJOIE	SC Société communale de chasse de Lamontjoie					1		0		
		LASSERRE	SC Société communale de chasse de Lasserre					1		0		
		LE NOMDIEU	SC Société communale de chasse du Nomdieu					1		0		
		SAINT- VINCENT-DE- LAMONTJOIE	SC Société communale de chasse de Saint-Vincent- de-Lamontjoie					1		0		
			IN COLOMBANO Alain					0		0		
		TOTAL SUG Franciscain								6		0

U G	SUG	Commune	Attributaire	TP C	Cerf Attributio n MAX	Biche Attributio n MAX	Jeune Attributio n MAX	CEI Attributio n MAX	Min Cerf s	TOTAL Réalisatio n 23-24	
SG	Haut- Auvignon	BRUCH	SC Société communale de chasse de Bruch					1		0	
		CALIGNAC	SI Société intercommunale de chasse de Calignac	TPC				1		0	
		ESPIENS	SC Société communale de chasse d'Espiens					1		0	
		FEUGAROLLES	SC Société communale de chasse de Feugarolles					1		0	
		LE SAUMONT	SI Société intercommunale de chasse de Calignac	TPC				0		0	
		MONCAUT	SC Société communale de chasse de Moncaut					1		0	
		MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	ACCA Association communale de chasse agréée de Montagnac-sur-Auvignon					1		0	
		MONTESQUIEU	SC Société communale de chasse de Montesquieu					1		0	
		SAINT-LAURENT	SC Société communale de chasse de Saint-Laurent					1		0	
		VIANNE	SC Société communale de chasse de Vianne					1		0	
		TOTAL SUG Haut-Auvignon								9	0

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24		
SG	Laplume	AUBIAC	SC Société communale de chasse d'Aubiac					1		0		
			NC Groupement cynégétique du Bruilhois	TPC				0		0		
			NC Chasse gardée de Mesturet	TPC				0		0		
		BRAX	SC Société communale de chasse de Brax					1		0		
		ESTILLAC	SI Société intercommunale de chasse de Roquefort et Estillac	TPC				0		0		
			NC Groupement cynégétique du Bruilhois	TPC				0		0		
		LAPLUME	SC Société communale de chasse de Laplume					1		0		
			NC Groupement des propriétaires de Pléchac					1		0		
			NC Chasse gardée de Mesturet	TPC				1		0		
		LE PASSAGE	SC Société communale de chasse du Passage					1		0		
		MARMONT-PACHAS	SC Société communale de chasse de Marmont-Pachas					1		0		
		MOIRAX	SC Société communale de chasse de Moirax					1		0		
			NC Société de Chasse de Ségougnac					0		0		
ROQUEFORT	SI Société intercommunale de chasse de Roquefort et Estillac	TPC				1		0				

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24
		SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS	SC Société communale de chasse de Sainte-Colombe-en-Bruilhois					1		0
			NC Association de chasse des côteaux de Mourens					0		0
		SERIGNAC-SUR-GARONNE	SC Société communale de chasse de Sérignac-sur-Garonne					1		0
TOTAL SUG Laplume								11		0

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	Cerf Attribution MAX	Biche Attribution MAX	Jeune Attribution MAX	CEI Attribution MAX	Min Cerfs	TOTAL Réalisation 23-24		
SG	Osse	ANDIRAN	SC Société communale de chasse d'Andiran					1		0		
			IN ROSSI Daniel					0		0		
		FRECHOU	SC Société communale de chasse du Fréchou					1		0		
		LANNES	SI Société intercommunale de chasse de Villeneuve-de-Mézin / Lannes	TPC				0		0		
			NC Société de chasse du Chaisodet	TPC				0		0		
			NC Société de chasse de l'Osse					0		0		
			NC Association de chasse les 3 lacs	TPC				0		0		
		MEZIN	SC Société communale de chasse de Mézin		1	1	1		3	0		
			NC Société de chasse des Sept Chemins	TPC				0		0		
			NC Société de chasse du Chaisodet	TPC	0	0	1		-	0		
		MONCRABEAU	SC Société communale de chasse de Moncrabeau					1		0		
			IN MACE Pierre					0		0		
			NC Association de chasse les 3 lacs	TPC				0		0		
		NERAC	SC Société communale de chasse de Nérac					1		0		
			SC Société communale de chasse de Fieux	TPC				0		0		
		VILLENEUVE-DE-MEZIN	SI Société intercommunale de chasse de Villeneuve-de-Mézin / Lannes	TPC				1		0		
		TOTAL SUG Osse					1	1	2	5		0

ANNEXE 6

Nom de la sous-unité de gestion	Abréviation utilisée pour la cartographie
<i>Agenais</i>	AGE
<i>Astaffortais</i>	AST
<i>Beauvillois</i>	BEA
<i>Bouglonnais</i>	BOU
<i>Canonnais</i>	CAN
<i>Casteljalousain</i>	CASJ
<i>Castelmoronais</i>	CASM
<i>Castillonnésiens</i>	CASO
<i>Damazonais</i>	DAM
<i>Duraquois</i>	DUR
<i>Farguais</i>	FAR
<i>Franciscain</i>	FRA
<i>Haut-Auvignon</i>	AUV
<i>Houillesais</i>	HOU
<i>Laplume</i>	LAP
<i>Lauzunais</i>	LAU
<i>Lavardaquais</i>	LAV
<i>Livradais</i>	LIV
<i>Marmandais</i>	MAR
<i>Massais</i>	MAS
<i>Meilbanais</i>	MEI
<i>Mézinais</i>	MEZ
<i>Monclarais</i>	MON
<i>Monflanquinois-Villeneuvois</i>	MFL
<i>Osse</i>	OSS
<i>Pennois</i>	PEN
<i>Périgord</i>	PER
<i>Portais</i>	POR
<i>Praysassais</i>	PRA
<i>Puymirolais</i>	PUY
<i>Roquentin</i>	ROQ
<i>Seychois</i>	SEY
<i>Tonneinquais</i>	TON
<i>Tournonais</i>	TOU
<i>Villeréalais</i>	VIL